



Rapport annuel
2017 2018



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

MISSION

Assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique et le développement de ces deux professions.

VISION

Continuer d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins à la population, tout en exerçant son influence afin que la physiothérapie et ses professionnels jouent un rôle de premier plan dans le système de santé québécois.

VALEURS

- La protection du public.
- L'engagement des membres à œuvrer à l'amélioration de l'autonomie physique de la population québécoise.
- La reconnaissance de la qualité de la contribution de ses membres à la santé de la population et au rayonnement de leur profession.
- Un respect mutuel, aussi bien entre les membres eux-mêmes qu'entre les membres et les instances de l'Ordre.
- L'équité dans l'accueil ainsi que dans le traitement des requêtes du public et des membres.
- La clarté, la simplicité et l'authenticité dans ses communications.

Monsieur Jacques Chagnon

Responsable de l'application des lois professionnelles
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

M^e Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

D^{re} Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

TABLE DES MATIÈRES

6	Mot du président
10	Mot du directeur général et secrétaire de l'Ordre
12	Direction générale et secrétariat de l'Ordre
12	RAPPORT DES ÉLECTIONS 2017
13	COMITÉ D'ADMISSION
17	COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION
18	Conseil d'administration
21	Assemblée générale annuelle
22	Comité exécutif
24	Comité sur la gouvernance
26	Comité des finances et d'audit
27	Comité des ressources humaines
28	Syndic
30	Direction des services juridiques
32	EXERCICE ILLÉGAL
33	Direction du développement et de la qualité de l'exercice
33	DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
33	Activités de développement
36	Programme de formation continue
39	Fonds de recherche clinique en physiothérapie
42	INSPECTION PROFESSIONNELLE
42	Activités d'inspection professionnelle
42	Comité de l'inspection professionnelle
45	Direction des communications
45	RAPPORT DE LA DIRECTION
50	Direction des services administratifs
50	RAPPORT DE LA DIRECTION
51	Autres comités concernant la protection du public
51	CONSEIL DE DISCIPLINE
54	COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES (SYNDIC)
55	COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE
57	Renseignements généraux
57	MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC
59	ASSURANCES (Obligation de garantie de responsabilité professionnelle)
60	PERSONNEL DE L'OPPQ
61	États financiers
62	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
72	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.





Mot du président

DENIS PELLETIER, pht, M. Sc.

John F. Kennedy a dit : « L'art de la réussite consiste à savoir s'entourer des meilleurs ». Je suis pleinement d'accord avec lui. C'est pourquoi je tiens dès l'abord à souligner la qualité remarquable du travail accompli par le personnel, les membres de l'Ordre et ceux de nos divers comités. Ensemble, ils permettent à notre organisation de réaliser jour après jour sa mission de protection du public. Au nom de l'Ordre, je les remercie très chaleureusement.

Les grands changements au *Code des professions*

D'importantes modifications au *Code des professions* ont été apportées par le gouvernement du Québec en vue de revoir la gouvernance des ordres professionnels avec l'adoption de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (communément appelée Loi 11). Une des mesures visait la réduction de la taille des conseils d'administration (CA) des divers ordres. Dans une décision courageuse, les administrateurs de l'Ordre ont décidé collectivement de mettre fin à leur mandat dès cette année et de déclencher des élections afin de faire passer le CA de 25 administrateurs à 16, comprenant le président.

Prescription de radiographie

Le Collège des médecins a transmis à l'Office des professions le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ* qui autorise les physiothérapeutes à prescrire des examens radiographiques pour des patients à la suite d'un traumatisme aigu. L'OPPQ salue la décision du Collège des médecins de permettre à cette demande de suivre le processus décisionnel habituel de ce genre de modification réglementaire. La prescription de radiographie permettra d'accélérer et de simplifier le processus de soins du patient.

« **LE COLLÈGE DES MÉDECINS** a transmis à l'Office des professions le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ* qui autorise les physiothérapeutes à prescrire des examens radiographiques pour des patients à la suite d'un traumatisme aigu. »

Code de déontologie

L'Ordre a entrepris des travaux visant à moderniser son *Code de déontologie*. Diverses consultations ont été faites et une première version du code révisé a été soumise à l'Office des professions du Québec (OPQ). Une nouvelle consultation sera effectuée auprès de tous les membres après avoir actualisé le document en regard des commentaires de l'OPQ.

Étude de l'application de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (94m)

Le volet 3 du projet de recherche sur l'article 4 du Règlement 94m est presque terminé. Les conclusions sont attendues pour le mois de juin 2018. Cela pavera la voie à une révision de certaines parties de ce règlement afin de permettre à l'Ordre de remplir sa mission encore plus adéquatement.

Téléadaptation

L'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent d'envisager de nouvelles avenues dans la pratique de la physiothérapie. La téléadaptation constitue une réponse aux défis générés par les problèmes actuels d'accessibilité aux services de physiothérapie dans le réseau de la santé, notamment dans les régions éloignées. Un document produit par l'Ordre propose dix principes directeurs pour bien planifier une prestation de services de téléadaptation.

Prix Carol-L.-Richards

L'Ordre a remis le prix Carol-L.-Richards 2017 à M^{me} Élane Maheu lors de l'événement *Physiothérapie 360°* tenu à Lévis. M^{me} Maheu a reçu ce prix des mains de M^{me} Hélène Moffet, lauréate 2016 du prix qui souligne une carrière remarquable.

Création d'un poste de courtier en connaissances

Conscient de l'impact de la recherche en physiothérapie sur l'amélioration de la pratique clinique, nous considérons que le transfert et l'acquisition de connaissances par les membres sont essentiels à la réalisation de la mission première de l'Ordre. Nous avons donc créé un poste de courtier en connaissances qui jouera le rôle important d'agent de transmission de l'information entre les producteurs de savoir et ses utilisateurs. Ce poste sera pourvu à compter d'avril 2018.

En conclusion, je remercie très sincèrement tous les membres de l'OPPQ qui œuvrent chaque jour auprès d'une population fragilisée qui souhaite retrouver un rendement fonctionnel optimal, son autonomie ou une meilleure qualité de vie.

Travaux menés avec les partenaires de l'OPPQ

1 ALLIANCE CANADIENNE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE LA PHYSIOTHÉRAPIE (ALLIANCE)

L'Ordre prend part activement aux divers travaux en cours à l'Alliance et cela se concrétise par diverses réalisations. Différentes lignes directrices ou déclarations de position guident les réflexions sur les travaux menés dans divers champs de compétences au Canada. Pour en apprécier l'étendue, consultez alliancept.org/fr/publications/.

2 ASSOCIATION CANADIENNE DE PHYSIOTHÉRAPIE (ACP)

Cette année, l'Association canadienne de physiothérapie (ACP), l'Association québécoise de physiothérapie (AQP) et l'Ordre organisent conjointement un congrès d'envergure internationale qui se déroulera au Palais des congrès de Montréal en novembre 2018.

3 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PHYSIOTHÉRAPIE (AQP) ET FÉDÉRATION DES CLINIQUES PRIVÉES DE PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC (FCPPQ)

L'Ordre collabore régulièrement avec l'AQP et la FCPPQ, dans le respect des missions respectives de chaque organisme. À titre d'exemple, l'Ordre a participé aux travaux de prise en charge interdisciplinaire des travailleurs accidentés avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi qu'à la journée de formation de l'AQP sur la douleur, la crise des opiacés et le rôle de la physiothérapie.

Principales représentations de la présidence en 2017-2018

1 ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

- Présentation de l'Ordre aux étudiants des cégeps Garneau, de Sherbrooke, de Chicoutimi, Marie-Victorin, des collèges Dawson, Montmorency, du Centre matapédien d'études collégiales et des universités Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke et du Québec à Chicoutimi.
- Rencontre avec les enseignants des cégeps Garneau, de Sherbrooke et de Chicoutimi ainsi que des universités Laval, de Montréal, de Sherbrooke et du Québec à Chicoutimi.

2 MEMBRES

- Rencontre avec les professionnels de la physiothérapie du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO).
- Rencontre avec les formateurs de l'Association québécoise de physiothérapie manuelle orthopédique (AQPMO).
- Présentation à l'assemblée générale annuelle (AGA) de la FCPPQ.
- Présence à l'AGA de l'AQP.
- Animation des comptes Facebook, LinkedIn et Twitter.

« **LA TÉLÉRÉADAPTATION** constitue une réponse aux défis générés par les problèmes actuels d'accessibilité aux services de physiothérapie dans le réseau de la santé, notamment dans les régions éloignées. »

3 RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

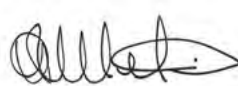
- Rencontres avec les représentants de la Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec (FCPPQ).
- Rencontres avec les représentants de l'Association québécoise de physiothérapie (AQP).
- Rencontre avec les représentants de Physiothérapie Sans Frontières.
- Rencontre avec les représentants d'Ostéopathie Québec.

4 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- Rencontres avec l'Office des professions.
- Participation aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Rencontres avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans le dossier du guide de prise en charge des travailleurs accidentés.
- Rencontres avec la Société de l'assurance automobile du Québec.

5 PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS OU FORMATIONS

- Congrès de la World Confederation for Physical Therapy (WCPT), Cape Town, Afrique du Sud.
- Présentation au congrès de l'International Network of Physiotherapy Regulatory Authorities (INPTRA) sur l'inspection professionnelle.
- Événement *Physiothérapie 360°* à Lévis.
- Formation en douleur faciale de l'OPPQ à Montréal.
- Participation aux activités de Contact Physio Québec, Association Physio Montréal, Regroupement Physio Sag-Lac et Regroupement Physio Outaouais.
- Congrès de l'American Physical Therapy Association à La Nouvelle-Orléans, Louisiane, États-Unis.



Denis Pelletier, pht, M. Sc.
Président



Mot du directeur général et secrétaire de l'Ordre

M^{re} CLAUDE LAURENT, notaire, F. Adm. A.,
directeur général et secrétaire

Au cours de la dernière année financière, l'Ordre a été confronté à un concours de circonstances qui a présenté des défis d'adaptation importants. En effet, le bail des locaux du siège social de l'Ordre arrivait à échéance, de nouveaux processus d'inspection devaient être mis en place, un changement législatif substantiel touchait la gouvernance des ordres, notre base de données désuète devait être importée dans une nouvelle plateforme et, enfin, nous voulions optimiser notre site Web. Autant d'éléments qui ont amené l'Ordre à vivre des changements majeurs. En voici un bref compte rendu.

Nouveau bail et réduction des frais

Le défi était de taille : nous voulions réduire la superficie des locaux occupés par l'Ordre et baisser le loyer annuel de façon appréciable. Un pari que nous avons réussi en signant un nouveau bail de 13 ans qui permet de réaliser une économie de près de 100 000 \$ annuellement.

Nous avons donc déménagé, à la mi-février 2018, au 7^e étage du même édifice, dans de très beaux locaux plus petits et plus fonctionnels. Nous avons gardé notre sous-locataire, l'Ordre des podiatres du Québec, avec qui nous partageons plusieurs espaces. Les employés ont été consultés sur plusieurs aspects du nouvel aménagement des bureaux et tous ont collaboré pour que ce projet devienne une belle réussite. Saluons l'effort et l'énergie déployés par cette équipe dévouée.

Regroupement du développement professionnel et de l'inspection

À la suite de la réforme du processus d'inspection, nous avons entrepris une réflexion qui nous a amenés à regrouper la Direction de l'inspection et la Direction du développement et du soutien professionnels dans une direction unique. Cette décision permet de mieux soutenir les membres et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières. Par ailleurs, elle entraîne une meilleure complémentarité des services et contribue à notre mission de protection du public. Préalablement soumis au comité des ressources humaines, puis accepté par le conseil d'administration, ce regroupement porte aujourd'hui le nom de Direction du développement et de la qualité de l'exercice (DDQE). Dans les faits, plusieurs professionnels de cette équipe partagent dorénavant des tâches relevant tant de l'inspection que du développement professionnel.

Nouvelle base de données numérique et site Web complètement repensé

Une base de données solide est essentielle au bon fonctionnement du Tableau d'un ordre. Nous avons donc choisi un nouveau fournisseur qui a procédé à la migration de l'ensemble des données concernant les membres sur une plateforme numérique plus performante qui facilite la navigation. Ce vaste chantier mobilise de nombreuses ressources au sein du personnel de l'Ordre et s'étendra encore sur plusieurs mois.

On sait qu'un site Web nécessite en moyenne une refonte tous les cinq ans. Comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, la Direction des communications a consacré de nombreuses heures à repenser et à moderniser celui de l'Ordre. Le travail réalisé est colossal et nous disposerons d'un tout nouveau site Web complètement remanié et beaucoup plus convivial.

Assurance responsabilité professionnelle

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* a été adopté par l'Office des professions du Québec avant le renouvellement de l'inscription en mars. Il implique dorénavant que tous les membres adhèrent au seul contrat d'assurance responsabilité conclu par l'Ordre. Nous sommes conscients que ce nouveau règlement a suscité beaucoup de questions et débats, mais il est important de rappeler que notre objectif était d'établir une couverture unique afin de protéger le public et les membres pour tous les actes ou conseils, même occasionnels.

Règlement sur l'organisation de l'Ordre et sur les élections à son conseil d'administration

La *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (communément appelée Loi 11), adoptée en juin 2017, prévoyait entre autres une réforme en profondeur des règles de gouvernance des ordres. La Direction des

services juridiques et la Direction générale ont proposé aux administrateurs toutes les options possibles afin de permettre de réduire à 16 personnes le nombre d'administrateurs au conseil d'administration (voir « Le mot du président »). La Loi 11 prévoit encore tout un train de mesures visant d'autres aspects du système professionnel comme la formation en gouvernance pour les administrateurs et en déontologie pour les membres.

Accès à l'information

L'Ordre a reçu deux demandes d'accès à l'information et a répondu à ces dernières dans les délais prévus. Aucune révision n'a été demandée, même si nous n'avions pas toujours l'information souhaitée par les demandeurs.

Résultats financiers

Encore cette année, un excédent des produits sur les charges de 136 469 \$ apparaît aux états financiers audités. Ceci nous permet d'augmenter les réserves générales de façon à assurer la saine gestion d'un organisme à but non lucratif comme le nôtre.

Des revenus constants au chapitre des inscriptions annuelles de l'Ordre et une performance exceptionnelle des revenus générés par les formations offertes par l'Ordre ont permis d'absorber facilement certaines dépenses relatives au déménagement, au changement de la base de données et à la refonte du site Web.

Tout au long de ces changements, le personnel de l'Ordre a manifesté son engagement et son dévouement dans la mise en œuvre des décisions prises par le conseil d'administration et le comité de direction, dont je salue le soutien constant. La transparence et le processus de consultation sont au cœur de la collaboration entre le conseil d'administration, le président de l'Ordre et les employés. Je les remercie tous chaleureusement.



M^e Claude Laurent, notaire, F. Adm. A.
Directeur général et secrétaire

Direction générale et secrétariat de l'Ordre

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2017

MANDAT

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration.*

Le conseil d'administration a désigné trois scrutateurs et un scrutateur suppléant parmi les membres de l'Ordre :

- **M^{me} Sylvie Bradley**, pht
- **M^{me} Catherine de Launière**, T.R.P.
- **M. François Grégoire**, pht
- **M^{me} Marie-Josée Morneau**, pht

Aucune élection ne s'est tenue au cours du printemps 2017 puisque tous les candidats en poste ont été réélus par acclamation.

M. Denis Pelletier, physiothérapeute, a obtenu un deuxième mandat au poste de président de l'OPPQ.

Tous les membres du conseil d'administration qui se présentaient aux élections poursuivent également leur mandat.

PRÉSIDENT ÉLU PAR ACCLAMATION

Denis Pelletier

ADMINISTRATEUR ET ADMINISTRATRICES PHYSIOTHÉRAPEUTES ÉLUS PAR ACCLAMATION

Montréal : **Chantal Besner, Tina Del Duca, Filomena Novello**

Laval : **Marco Raffis**

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec :
Annie Charland

ADMINISTRATEUR ET ADMINISTRATRICE THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE ÉLUS PAR ACCLAMATION

Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie, Outaouais :
Pierre-Yves Lauzon

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord :
Lisette Lavoie



COMITÉ D'ADMISSION

Uriel Pierre, pht, M. Sc., secrétaire adjoint à l'admission

MANDAT

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre. Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- les demandes d'inscription au Tableau des membres plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation ;
- les demandes de réinscription au Tableau des membres après cessation d'inscription ou radiation du Tableau pendant plus de trois ans ;
- les demandes provenant d'un membre ayant l'intention d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau ;
- toute demande du comité exécutif liée à l'admission.

MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION

- M^{me} **Andrée Gagnon**, pht
- M^{me} **Josée Montreuil**, pht
- M^{me} **Katharina Ciobanete**, pht
- **M. Martin Poirier**, T.R.P.
- M^{me} **Claudine St-Amour**, T.R.P.
- M^{me} **Mélanie Lavoie**, pht
- M^{me} **Liliane Asseraf-Pasin**, pht (jusqu'en octobre 2017)
- M^{me} **Janike Lavoie**, T.R.P.
- **M. Luis Cyr**, pht
- M^{me} **Michèle Sajous-Théagène**, pht
- **M. Rubens Alexandre Da Silva, Jr**, pht

Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a reçu 79 demandes de reconnaissance, dont 72 provenant de candidats de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est présenté dans les tableaux suivants.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

DEMANDES	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ AU CANADA		ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ À L'EXTÉRIEUR CANADA			
	PHT	T.R.P.	FRANCE *		AUTRES PAYS	
			PHT	T.R.P.	PHT	T.R.P.
Reçues	7	0	4	6	48	14
Acceptées en totalité	0	0	0	0	0	0
Acceptées en partie (avec cours et stages)	7	0	2	5	23	12
Refusées	0	0	0	0	0	0
Toujours à l'étude à la fin de l'exercice	0	0	2	1	25	2

* Demandes soumises en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.*

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Diplôme d'un établissement au Canada	7	0	7	0	0
Diplôme d'un établissement hors Canada	1	0	1	0	0
TOTAL	8	0	8	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Formation acquise au Canada	0	0	0	0	0
Formation acquise hors Canada (pht/T.R.P.)	61 (47/14)	0	34 (22/12)	0	27 (25/2)

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES À LA CONDITION D'ACQUÉRIR UNE FORMATION SPÉCIFIQUE

FORMATION À ACQUÉRIR	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage (pht/T.R.P.)	0	29 (18/11)
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Mentorat (pht/T.R.P.)		1 (0/1)
Cours et mentorat (pht/T.R.P.)		4 (4/0)

ACTIONS DE L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET DE FORMATION

L'Ordre utilise un processus standardisé dans l'évaluation des dossiers des candidats étrangers qui tient compte de leur diplôme et de la formation acquise. Le déroulement de ce processus est publié sur le site Web de l'Ordre. De plus, une partie du travail du secrétaire adjoint à l'admission consiste à répondre aux demandes des établissements d'enseignement, mentors et maîtres de stage au sujet du parcours des candidats en vue de l'obtention de leur équivalence.

Parallèlement, pour les candidats français, l'Ordre utilise une procédure particulière conçue dans le respect de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*.

Finalement, l'OPPQ continue de mettre à la disposition des candidats qui en expriment le besoin de l'information sur l'aide financière offerte par des organismes d'entraide.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES ET RESTRICTIFS TEMPORAIRES

	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	32	32	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	21	21	0	0

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES ET RESTRICTIFS TEMPORAIRES

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus et des obligations relatives à l'obtention de permis, notamment par l'intermédiaire de son site Web ou par rendez-vous individuel.

L'OPPQ remet aussi au besoin de l'information concernant les cours de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) aux candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française. De plus, l'Ordre participe activement à la réforme de l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF) destiné aux candidats détenant un permis temporaire.

COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION

MANDAT

Le comité de révision de l'admission est constitué en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*. Il a pour fonction de réviser, à la demande du candidat, la décision du comité exécutif concernant une demande d'équivalence de diplôme ou de formation dont le candidat est insatisfait.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION – EXERCICE 2017-2018

- **M^{me} Thérèse Des Groseillers**, pht
- **M^{me} Janique Coulombe**, pht
- **M^{me} Isabelle Fleming**, pht
- **M. François Grégoire**, pht

Secrétaire

- **M^e Claude Laurent**, notaire

Secrétaire suppléante

- **M^e Marie-France Salvas**, avocate

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité de révision de l'admission s'est réuni à une seule reprise pour étudier quatre demandes. Après analyse des demandes, le comité a modifié les décisions rendues par le comité exécutif dans chacun des cas en raison de nouvelles informations déposées par les candidats.

Conseil d'administration



MANDAT

Chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite de ses affaires, le conseil d'administration (CA) a tenu cinq séances ordinaires et une séance extraordinaire durant l'exercice 2017-2018. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de décider de certains dossiers de nature administrative.

Principales résolutions 2017-2018

- Résolutions créant un comité des ressources humaines à l'Ordre et définissant le mandat du comité, son rôle, sa composition et ses responsabilités.
- Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.
- Adoption des prévisions budgétaires 2017-2018.
- Résolution proposant que le prix Mérite du CIQ soit décerné à Chantal Besner, physiothérapeute.
- Résolution décernant à Elaine Maheu, physiothérapeute, le prix Carol-L.-Richards 2017.
- Résolution adoptant les documents portant sur le champ d'exercice des membres de l'Ordre et les activités réservées.
- Résolution permettant de compléter le projet de recherche portant sur l'évaluation de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre* (94m).
- Résolution adoptant la version définitive du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

- Résolution créant un groupe de travail formé de certains administrateurs, dont le mandat est de donner son avis sur un projet de réforme du *Code de déontologie* des membres de l'Ordre.
- Résolution adoptant le plan d'action de l'Ordre pour l'année financière 2017-2018.
- Décision de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2017 de retenir les services de Mazars Harel Drouin S.E.N.C.R.L. comme auditeurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2017-2018.
- Résolution permettant le regroupement de la Direction de l'inspection et de la Direction du développement et du soutien professionnels dans une direction unique dorénavant appelée Direction du développement et de la qualité de l'exercice.
- Résolution nommant ou renouvelant le mandat de certaines personnes au conseil de discipline et d'un syndic adjoint.
- Résolution nommant Manon Dufresne, pht, présidente du comité d'inspection professionnelle.
- Résolution adoptant la *Politique de gestion intégrée des risques*.
- Résolutions créant un comité sur la physiothérapie préventive formé de certains administrateurs et dont le mandat est de définir les attentes en vue de l'élaboration d'un modèle d'intervention des membres qui souhaitent s'investir dans cette pratique.
- Résolution adoptant les principes proposés dans le projet de révision du *Code de déontologie* des membres de l'Ordre à être soumis à l'Office des professions.
- Résolution adoptant le document *Téléreadaptation — principes directeurs en physiothérapie*.
- Résolution prévoyant de ne pas adopter de règlement en vertu de l'article 94i) du *Code des professions* afin de prévoir l'obligation de réussir une formation en éthique et en déontologie, considérant que tous les programmes d'études comprennent ces activités d'apprentissage.
- Résolution modifiant la *Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants de l'OPPQ*.
- Résolution décernant à Chantal Dumoulin, physiothérapeute, le prix Carol-L.-Richards 2018.
- Résolution adoptant le principe du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un ergothérapeute* en vertu de l'article 94h) du *Code des professions* et portant sur l'utilisation du TENS à être soumis à l'Office des professions.
- Résolution adoptant le *Programme annuel d'inspection professionnelle 2018-2019*.
- Résolution adoptant la version définitive du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration* permettant de mettre fin au mandat des administrateurs à la première élection qui suit l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*.
- Résolution adoptant certaines mesures quant au rôle de porte-parole et de représentant de l'Ordre du président et d'exercice de ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de ce dernier et retirant au comité exécutif le pouvoir d'établir des règles en semblable matière.
- Résolution modifiant la *Politique de remboursement* de l'Ordre.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POSTE	NOM	RÉGION	DATE DU DERNIER MANDAT
Président	M. Denis Pelletier , pht, M. Sc.	Élu au suffrage universel des membres	2017
	M^{me} Chantal Besner , pht	Montréal	2017
	M. Stéphane Brassard , pht	Saguenay–Lac-St-Jean et Côte-Nord	2016
	M^{me} Annie Charland , pht	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	2017
	M. Luis Cyr , pht	Mauricie et Centre-du-Québec	2016
	M^{me} Tina Del Duca , pht	Montréal	2017
	M^{me} Josée Lapointe , pht	Montérégie	2015
	M^{me} Sylvie Marchand , pht	Outaouais	2016
	M^{me} Filomena Novello , pht	Montréal	2017
	M. Marco Raffis , pht	Laval	2017
	M. Mario Regnière , pht	Capitale-Nationale	2015
	M. Éric Samson , pht	Chaudière-Appalaches	2015
	Administrateurs élus	M. Yannick Tousignant-Laflamme , pht	Estrie
Poste vacant		Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	
M. Frédéric Wellens , pht		Laurentides et Lanaudière	2015
M^{me} Melissa Adams , T.R.P.		Montréal	2015
M. Richard Brault , T.R.P.		Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Capitale-Nationale	2016
M. Pierre-Yves Lauzon , T.R.P.		Estrie, Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec	2017
M^{me} Lisette Lavoie , T.R.P.		Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	2017
M. Sébastien Ouellet , T.R.P.		Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	2015
M. Sylvain Vigneux , T.R.P.		Laurentides, Lanaudière et Montérégie	2016
M^{me} Louise Dépatie			2016
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	M. Dominique Martinet		2016
	M^e Michel Tourangeau		2017
	M. Jean Vachon		2015
Secrétaire de l'Ordre et du conseil d'administration	M^e Claude Laurent , notaire, F. Adm. A.		

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE

Vendredi, 10 novembre 2017 à 18 h 30

LIEU

Centre de congrès et d'expositions de Lévis

MEMBRES PRÉSENTS

94

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration, du comité exécutif et des comités de la recherche clinique en physiothérapie
- États financiers 2016-2017
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2017-2018
- Cotisation spéciale au Fonds de recherche clinique pour l'exercice 2017-2018
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre

Comité exécutif



MANDAT

Chargé des pouvoirs que le conseil d'administration (CA) lui délègue, le comité exécutif (CE) a tenu sept séances ordinaires et cinq séances extraordinaires durant l'exercice 2017-2018. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de prendre des décisions sur des dossiers de nature administrative.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR LES 41^E ET 42^E CA

- **M. Denis Pelletier**, pht, M. Sc., président
- **M. Stéphane Brassard**, pht, vice-président — physiothérapeute
- **M^{me} Lisette Lavoie**, T.R.P., vice-présidente — thérapeute en réadaptation physique (41^e CA)
- **M. Pierre-Yves Lauzon**, T.R.P., vice-président — thérapeute en réadaptation physique (42^e CA)
- **M^{me} Filomena Novello**, pht, administratrice
- **M^e Michel Tourangeau**, administrateur nommé

Secrétaire du comité

- **M^e Claude Laurent**, notaire, F. Adm. A., secrétaire de l'Ordre et du conseil d'administration

Principales résolutions de 2017-2018

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis, des permis temporaires et des permis restrictifs temporaires, de réinscrire des membres ainsi que d'en radier pour non-paiement de cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, et les demandes de retrait du Tableau des membres de l'Ordre.
- Résolutions accordant, sur recommandation du comité d'admission, une équivalence de diplôme ou de formation à des candidats formés à l'étranger ou acceptant des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.

- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissances et d'habileté requis.
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissances et d'habileté requis pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens.
- Résolutions permettant d'accorder à 13 membres de l'Ordre des bourses et subventions pour un total de 97420 \$ à même le Fonds de recherche clinique de l'Ordre, conformément au document *Politique et procédures — Comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ*.
- Résolutions permettant d'accorder cinq dons et commandites pour un total de 2250 \$ pour des activités de nature caritative qui correspondent à la mission de l'Ordre, conformément à la *Politique d'octroi de dons et commandites de l'Ordre*.
- Résolutions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'exercice professionnel de certains membres en application des articles 113 et 55.0.1 du *Code des professions*, qui leur imposent certaines conditions, dont certains stages et formations, assorties d'une limitation partielle d'exercice.
- Résolutions autorisant la poursuite de certaines personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre ou pour usurpation de titre.
- Résolutions renouvelant le mandat de certains membres du comité d'admission, du comité d'inspection professionnelle, du comité consultatif sur les manipulations et du comité sur la formation de même que nommant certains inspecteurs, certains membres au comité d'inspection et certaines secrétaires suppléantes au conseil de discipline.
- Résolution permettant le renouvellement du bail des locaux de l'Ordre jusqu'au 31 juillet 2031.
- Résolution autorisant la signature d'un contrat avec Connexence pour l'installation d'une nouvelle base de données pour le Tableau de l'Ordre, à la suite d'un appel d'offres auprès de trois sociétés spécialisées dans le domaine.
- Résolution modifiant la politique du *Comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ* selon l'ajout proposé.
- Résolution décernant les prix Excellence 2017 à Pierre Langevin, pht, et à un groupe formé de Annick Chouinard, pht, Danielle Shashoua, pht, Dominique Cormier, pht, et Nathalie Gauthier, T.R.P.
- Résolution permettant l'achat de certains meubles et l'installation d'un nouvel équipement audiovisuel en raison du déménagement de l'Ordre et de la désuétude de certaines pièces de mobilier et d'équipement.
- Résolutions modifiant le *Recueil des conditions de travail* des employés de l'Ordre.
- Résolution adoptant la *Politique de diffusion d'information provenant de sources externes à l'OPPQ*.
- Résolution permettant la sous-location de certains locaux à l'Ordre des podiatres du Québec.
- Résolution adoptant un volet d'une politique générale portant sur la rémunération du président et des administrateurs de l'Ordre et portant sur une allocation de logement versée à un membre élu à la présidence et dont le domicile est à l'extérieur de Montréal.
- Résolution modifiant la *Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants de l'OPPQ*.
- Résolution abolissant les droits exigés pour une modification à la déclaration faite en vertu du *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* à compter de l'exercice 2017-2018.
- Résolution modifiant la définition de la catégorie de cotisation pour le membre retraité de façon à lui permettre de donner occasionnellement des conseils et de prodiguer des soins lorsque la situation se présente.
- Résolution reconnaissant une formation sur les manipulations articulaires et vertébrales offerte par Key Clinical Skills inc. conforme aux annexes 1 et 2 du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*.
- Résolution adoptant, à titre de référence, le document intitulé *Lignes directrices concernant la prise de décision en matière de bonne moralité et de bonne réputation*, préparé par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.
- Résolutions accordant un permis d'exercice ou le renouvelant à certaines personnes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour avoir contrevenu au Code criminel, considérant que l'infraction reprochée n'était pas liée à l'exercice de la profession.

Comité sur la gouvernance

M^e Michel Tourangeau, président, administrateur nommé

MANDAT

Le comité sur la gouvernance assure la mise en place d'une stratégie de gouvernance dynamique et efficace, axée sur l'excellence des résultats. Le comité a le pouvoir de formuler et de proposer au conseil d'administration des politiques et recommandations en matière de saine gouvernance.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Denis Pelletier**, pht, M. Sc., président
- **M^{me} Chantal Besner**, pht
- **M. Richard Brault**, T.R.P.
- **M^{me} Tina Del Duca**, pht

Secrétaire du comité

- **M^e Claude Laurent**, notaire, F. Adm. A., directeur général de l'OPPQ

Nombre de réunions : 3

Au cours de l'année financière 2017-2018, le comité sur la gouvernance de l'Ordre a poursuivi ses travaux au regard de la réforme du *Code des professions* et a fait rapport régulièrement au conseil d'administration (CA) de ses réflexions.

Le comité a pris acte des dispositions du nouveau *Code des professions* modifié suivant les dispositions de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, connue sous le nom de Loi 11 ou loi découlant du projet de loi n° 98. À la suite de l'entrée en vigueur de cette loi, la gouvernance de l'Ordre a fait l'objet de nombreux échanges et discussions tant au comité sur la gouvernance que lors des séances du CA, notamment en ce qui concerne la composition du CA.

« À L'OCCASION D'UNE RÉUNION DU CA tenue en mars 2017, le comité sur la gouvernance a fait rapport au CA du scénario recommandé et celui-ci a décidé de mettre en place, dès 2018, la nouvelle composition du CA, soit 11 professionnels élus (7 physiothérapeutes et 4 thérapeutes en réadaptation physique), 4 administrateurs nommés par l'Office des professions et le président de l'Ordre, pour constituer ainsi un CA de 16 administrateurs. »

À l'occasion d'une réunion du CA tenue en mars 2017, le comité sur la gouvernance a fait rapport au CA du scénario recommandé et celui-ci a décidé de mettre en place, dès 2018, la nouvelle composition du CA, soit 11 professionnels élus (7 physiothérapeutes et 4 thérapeutes en réadaptation physique), 4 administrateurs nommés par l'Office des professions et le président de l'Ordre, pour constituer ainsi un CA de 16 administrateurs.

Un règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration a été présenté au CA pour adoption et reçu favorablement par le CA de l'Office des professions du Québec. Ce règlement découle des nouvelles dispositions du *Code des professions* et du consensus établi par les membres du CA de l'Ordre.

Le comité a également recommandé au CA que le profil collectif du CA doive idéalement permettre d'atteindre un équilibre entre les administrateurs œuvrant dans différents milieux : public, privé, enseignement, etc.

Gestion des risques

Un tableau a été constitué aux fins d'établir les risques que court l'organisation et une cote de priorité a été attribuée à chacun des risques. En mai 2017, le comité a soumis le tout au CA qui a approuvé ledit tableau.

Ressources humaines

Le comité a recommandé la constitution d'un comité des ressources humaines ayant pour mandat d'assister le CA en ce qui a trait à certaines responsabilités relatives à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève des membres de l'équipe de direction et des autres employés.

Assurances

Le comité a examiné et recommandé au CA l'adoption d'un *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. Ce règlement permettra à l'Ordre de s'assurer que ses membres disposent d'une couverture d'assurance respectant les exigences du Règlement.

Évaluation du CA

Le comité a pris acte des rapports d'évaluation soumis par les administrateurs. De cet examen ressortent notamment ces points forts : la transparence des instances administratives de l'Ordre, la qualité des documents soumis au CA, l'engagement des administrateurs dans les différents comités, le leadership exercé par la présidence et la direction générale, de même que le suivi de la planification stratégique.

Un nouveau logiciel nommé Dilitrust a été implanté, améliorant ainsi la gestion documentaire pour les administrateurs relativement aux réunions du CA et des différents comités.

Comité des finances et d'audit

M. Jean Vachon, président, administrateur nommé

MANDAT

Le comité des finances et d'audit a pour mandat de questionner les politiques et les processus des rapports, de contrôler et de vérifier la gestion financière, de s'assurer que les processus sont efficaces et que les mécanismes de contrôle des dépenses sont pertinents ainsi que de s'assurer que les politiques sont appliquées rigoureusement et qu'elles sont d'actualité et tenues à jour.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Stéphane Brassard**, pht
- **M. Marco Raffis**, pht

Secrétaire du comité

- **M^e Claude Laurent**, notaire, F. Adm. A., directeur général de l'OPPQ

Au cours de l'année financière 2017-2018, le comité des finances et d'audit a tenu trois réunions.

Il a reçu la présentation des états financiers 2016-2017 et les résultats de l'audit par M^{me} Louise Roby de Mazars, S.E.N.C.R.L., comprenant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie. Il a entendu ensuite le directeur général présenter les

prévisions budgétaires pour l'exercice 2017-2018 en expliquant chacun des postes par rapport au budget et aux résultats du dernier exercice.

Six mois plus tard, ces prévisions budgétaires ont été révisées et présentées pour adoption au conseil d'administration avec l'accord du comité. Le comité s'est également penché sur une demande d'un administrateur visant à modifier la présentation des états financiers pour mieux expliquer le bilan de certaines activités de l'Ordre. Le comité n'a pas retenu cette suggestion, souhaitant plutôt que ces activités fassent l'objet d'une présentation plus détaillée au besoin seulement.

Enfin, le comité s'est penché sur une révision de la *Politique de remboursement* de l'Ordre et a suggéré au conseil d'administration d'augmenter à 300 \$ le jeton de présence journalier pour un administrateur et un membre d'un comité.

Comité des ressources humaines

M. **Éric Samson**, pht, président

MANDAT

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le conseil d'administration de l'Ordre en ce qui a trait à ses responsabilités relatives à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève des membres de l'équipe de direction et des autres employés.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Denis Pelletier**, pht, M. Sc., président de l'Ordre
- **M^{me} Annie Charland**, pht
- **M^{me} Lisette Lavoie**, T.R.P.
- **M. Dominique Martinet**, administrateur nommé

Secrétaire du comité

- **M^e Claude Laurent**, notaire, F. Adm. A., directeur général de l'OPPQ

Le 9 juin 2017, le conseil d'administration de l'Ordre a créé le comité des ressources humaines dont le mandat, le rôle, la composition et les responsabilités ont été par la suite précisés dans un document rédigé par les membres du comité, lequel a ensuite été adopté par le conseil d'administration.

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice. Il a notamment fait des recommandations sur le regroupement de la Direction de l'inspection et de la Direction du développement et du soutien professionnels. Le comité était d'accord avec le nom de Direction du développement et de la qualité de l'exercice et approuvait sans réserve la mission, la vision, les objectifs poursuivis et l'organigramme de cette nouvelle direction.

Le directeur général a aussi présenté au comité son rapport sur les évaluations annuelles de rendement des employés de l'Ordre, un rapport bien accueilli. Il a aussi expliqué l'embauche d'une nouvelle conseillère juridique sous la responsabilité de M^e Marie-France Salvas qui devient directrice des services juridiques. Le directeur général a également fait état de tous les changements de personnel au cours de l'année.

Enfin, le comité s'est penché sur le titre de coordonnateur à l'admission et a suggéré d'utiliser le titre de secrétaire adjoint à l'admission, ce qui a été retenu.

Syndic

Louise Gauthier, pht, LL. M., syndique



MANDAT

Le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

MEMBRES DU COMITÉ

- **Louise Gauthier**, pht, LL. M., syndique
- **Judith Brillant**, T.R.P., B. Sc., LL. M., syndique adjointe
- **Régis Paillé**, T.R.P., syndic adjoint
- **Jean-François St-Amand**, pht, syndic adjoint (jusqu'au 21 janvier 2018)
- **Claire Bédard**, T.R.P., syndique adjointe (jusqu'au 27 mars 2018)
- **Jean-Philippe Boivin**, pht, syndic adjoint
- **Diane Breton**, pht, syndique adjointe
- **Lise Tremblay**, B. Sc., adjointe

Activités

Au cours de cette année financière, deux syndics adjoints ont quitté le Bureau du syndic, soit M^{me} Claire Bédard, T.R.P., et M. Jean-François St-Amand, pht.

Durant l'exercice 2017-2018, le Bureau du syndic a ouvert 89 dossiers visant 52 physiothérapeutes et 37 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 13 exerçaient dans des établissements publics et 76 en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué 18 signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne les demandes d'enquête, nous notons une augmentation de l'ordre de 39 % comparativement à l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Quelques rencontres ont également eu lieu en interne afin d'échanger sur certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau.

Nature des signalements ou des allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées par le Bureau du syndic ont mis en évidence des problèmes liés notamment au respect des préalables à la publicité, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non dispensés, à la rupture du lien de confiance, à des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel et à certains articles du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'OPPQ*.

Origine des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Syndic	22
Client, sa famille ou son mandataire	50
Collègue	3
CA ou employés de l'Ordre	1
Comité d'inspection professionnelle	12
Employeur	1
TOTAL	89

Suivi des demandes d'enquête

Dossiers actifs au 31 mars 2017	64
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	89

Dossiers fermés sans porter plainte	20
Dossiers réglés en conciliation	0
Plaintes disciplinaires déposées	21
Dossiers actifs au 31 mars 2018	110

Demande de révision

Quatre dossiers ont fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

Plaintes disciplinaires

En cours d'exercice, 21 plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline. Celles-ci visaient 16 physiothérapeutes et 5 thérapeutes en réadaptation physique.

Tribunal des professions

Aucun appel au tribunal des professions n'a été fait par le Bureau du syndic.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

Direction des services juridiques

M^e Marie-France Salvat, directrice des services juridiques



MANDAT

La Direction des services juridiques joue un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Les avocates voient au respect des obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

La Direction des services juridiques est aussi responsable d'agir en cas d'exercice illégal.

Dossiers réglementaires

L'année financière 2017-2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (Loi 11). Cette loi a entraîné plusieurs modifications d'importance au *Code des professions* en ce qui a trait à la gouvernance des ordres professionnels, dont la réduction de la taille des conseils d'administration. L'Ordre a procédé à la révision de son *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* afin de se conformer à ces nouvelles exigences.

Par ailleurs, les modifications au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats*

de spécialistes des ordres professionnels permettant de changer le titre du diplôme donnant ouverture au permis de thérapeute en réadaptation physique sont entrées en vigueur au cours de l'exercice financier. La modification au *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, visant à autoriser les physiothérapeutes à administrer et à ajuster l'oxygène lorsqu'ils procèdent à une évaluation ou réalisent une intervention auprès d'une personne ayant besoin d'un apport en oxygène, est également entrée en vigueur.

Les modifications au *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'OPPQ* sont pour leur part entrées en vigueur le 1^{er} avril 2018. De plus, les modifications au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*,

« **LA MODIFICATION** au *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, visant à autoriser les physiothérapeutes à administrer et à ajuster l'oxygène lorsqu'ils procèdent à une évaluation ou réalisent une intervention auprès d'une personne ayant besoin d'un apport en oxygène, est également entrée en vigueur. »

visant à modifier les conditions donnant le statut de maître de stage, entreront en vigueur sous peu. L'Ordre a aussi déposé à l'Office des professions une demande visant à faire abroger son *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'OPPQ*, car ce dernier n'a plus de raison d'être depuis que les stages sont gérés directement par les établissements d'enseignement.

L'avancement de ses travaux concernant la modernisation de son *Code de déontologie* a par ailleurs mené l'Ordre à déposer à l'Office des professions une demande de révision de son règlement. Les discussions entre les deux organismes se poursuivront au cours de la prochaine année concernant les diverses demandes de changement. Selon l'évolution des travaux, les membres seront consultés sur le projet de règlement au cours du prochain exercice financier.

À la suite de la décision du conseil d'administration de faire de la stimulation électrique transcutanée une modalité d'électrothérapie ne pouvant être utilisée par des personnes non autorisées, l'Ordre a déposé à l'Office des professions, à la fin de l'exercice financier, un nouveau projet de règlement visant à autoriser les ergothérapeutes à utiliser cette modalité sous réserve d'une formation complémentaire.

Le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ* a aussi fait l'objet d'une demande de modification par le Collège des médecins afin de permettre aux physiothérapeutes de prescrire des radiographies pour des conditions musculosquelettiques traumatiques et aiguës.

Dossiers professionnels

La Direction des services juridiques a aussi été active dans l'évolution de divers dossiers, dont la rédaction des principes directeurs de la téléadaptation, la rédaction des fiches sur le champ d'exercice et les activités réservées et la rédaction des lignes directrices sur la prescription de radiographies par les physiothérapeutes en cas de conditions musculosquelettiques traumatiques et aiguës.

EXERCICE ILLÉGAL

MANDAT

Dans le cadre de sa mission, l'Ordre protège le public contre les agissements de toute personne physique ou morale qui exerce illégalement les activités ou qui usurpe les titres réservés aux membres de l'OPPQ, tel qu'inscrit au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Direction des services juridiques a ouvert 31 dossiers visant l'exercice illégal d'une ou de plusieurs activités réservées ou l'usurpation d'un titre réservé. Parmi ces dossiers, 19 concernaient les activités réservées et 12, l'usurpation d'un titre réservé.

Au cours de l'exercice 2017-2018, une injonction interlocutoire provisoire ainsi qu'une ordonnance de sauvegarde ont été obtenues dans deux dossiers distincts relativement à l'exercice d'activités réservées. De plus, dans quatre dossiers, les défendeurs ont plaidé coupables et des recommandations communes sur sanction ont été entérinées par la Cour du Québec.

Exercice illégal et usurpation d'un titre réservé

NOMBRE D'ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	7
Portant sur l'usurpation de titre réservé	16
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0
TOTAL	23

NOMBRE DE POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1
TOTAL	4

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ ET RECOMMANDATIONS COMMUNES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	2
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	2
TOTAL	4
TOTAL DES AMENDES	21 500 \$

Direction du développement et de la qualité de l'exercice

Sandy Sadler, pht, M.G.P., PMP
Directrice du développement et de la qualité de l'exercice



MANDAT

Dans un souci constant d'améliorer ses façons de faire afin de mieux protéger le public et de mieux soutenir ses membres, l'Ordre a décidé en cours d'année de regrouper sous une même direction les activités de surveillance de l'exercice ainsi que de développement et de soutien professionnels. La Direction du développement et de la qualité de l'exercice (DDQE) est née de cette union.

En raison des points communs que partageaient la Direction de l'inspection et la Direction du développement et du soutien professionnels, cette restructuration comporte d'importants avantages, à la fois sur les plans de la protection du public et du soutien aux membres.

Ainsi, au terme de cette restructuration, le mandat de la DDQE se définit comme suit : optimiser la protection du public, la qualité de la pratique et la valorisation de la physiothérapie par une forte synergie entre les activités de surveillance et de développement.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Activités de développement

1 UTILISATION DES AIGUILLES SOUS LE DERME POUR ATTÉNUER L'INFLAMMATION EN COMPLÉMENT DE L'UTILISATION D'AUTRES MOYENS

Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation

d'autres moyens stipule qu'un physiothérapeute désirant procéder à des punctures physiothérapeutiques avec aiguilles sèches doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre. Au cours de l'exercice 2017-2018, les formations de l'Ordre ont permis à 74 nouveaux physiothérapeutes d'obtenir cette attestation, élevant ainsi à 296 le nombre de physiothérapeutes pouvant pratiquer cette modalité au Québec.

Par ailleurs, l'Ordre a élaboré au cours de l'année financière un guide administratif visant à expliquer à ceux qui souhaitent obtenir cette attestation pour l'utilisation des aiguilles sous le derme, quelles sont les obligations juridiques qui découlent de ce règlement de même que la démarche à suivre pour la délivrance de l'attestation.

Mentionnons aussi que l'Ordre a participé au développement d'un livre pédagogique illustrant les punctures enseignées dans sa formation de base ainsi qu'à l'élaboration d'une procédure d'hygiène et d'asepsie liée à la puncture physiothérapique avec aiguilles sèches. Ces deux documents seront offerts aux membres au cours de l'été 2018.

Finalement, il est pertinent de souligner que l'Ordre a fait parvenir en mai 2017 un communiqué à ses membres détenant une attestation leur permettant de procéder à des punctures physiothérapiques afin de leur rappeler les particularités de la réglementation encadrant cette activité réservée.

2 MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires* stipule qu'un physiothérapeute souhaitant procéder à des manipulations doit détenir une attestation de formation délivrée par l'Ordre à cette fin, et ce, peu importe le type d'articulation à manipuler.

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a délivré 330 attestations, soit 253 attestations articulaires et 77 attestations vertébrales et articulaires.

NOMBRE D'ATTESTATIONS DÉLIVRÉES PAR VOIE DIRECTE ET PAR DEMANDE DE DISPENSE

Attestation pour procéder à des manipulations articulaires par voie directe	218
Attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires par voie directe	55
Attestation pour procéder à des manipulations articulaires par dispense	35
Attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires par dispense	22

Comité consultatif sur les manipulations

Le comité consultatif sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

Comité de révision

Une rencontre du comité de révision a eu lieu cette année pour traiter une demande de révision soumise à l'Ordre.

3 PRATIQUES AVANCÉES EN PHYSIOTHÉRAPIE

Pour les physiothérapeutes

Cette année, la Direction a participé à la réflexion entourant la rédaction du règlement qui permettra aux physiothérapeutes de prescrire des radiographies pour des conditions musculosquelettiques traumatiques et aiguës. La Direction a aussi collaboré avec le Collège des médecins du Québec dans la rédaction de lignes directrices qui accompagneront ce règlement et qui ont pour objectif de soutenir les physiothérapeutes et les médecins dans l'application du règlement.

Pour les thérapeutes en réadaptation physique

Comme entériné par le conseil d'administration (CA) en mars 2014, la Direction a réalisé les activités prévues à la quatrième année du *Plan d'action de la stratégie d'expansion de la profession de thérapeute en réadaptation physique*, plan proposé par le comité sur les pratiques avancées des T.R.P.

La Direction a également suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du Cégep Marie-Victorin dans le développement des trois microprogrammes qui seront offerts par le réseau collégial dès l'automne 2018.

Finalement, la Direction a soutenu la mise en œuvre du troisième volet du projet de recherche 94m).

4 ADMINISTRATION ET AJUSTEMENT DE L'OXYGÈNE DANS LE CADRE DES TRAITEMENTS DE PHYSIOTHÉRAPIE

Rappelons qu'au cours de l'exercice financier 2016-2017, le Collège des médecins du Québec avait proposé une modification à son *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* afin de permettre aux physiothérapeutes, lorsqu'ils disposent d'une ordonnance, d'administrer et d'ajuster l'oxygène de

leurs clients ayant besoin d'un apport supplémentaire en oxygène. Cette modification réglementaire est entrée en vigueur le 21 septembre 2017.

5 TENS

L'Ordre a rendu public au cours de l'année financière 2017-2018 sa décision de modifier sa position de 2004 et de considérer la stimulation électrique transcutanée comme une modalité d'électrothérapie ne pouvant pas être utilisée par des personnes non habilitées, au même titre que les autres formes d'énergie invasive. À la suite de l'annonce de ce changement, l'Ordre des ergothérapeutes a demandé au CA de l'Ordre d'autoriser ses membres à exercer cette modalité sous réserve d'une formation complémentaire.

6 TÉLÉRÉADAPTATION

L'avènement et l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent d'envisager de nouvelles avenues dans la pratique de la physiothérapie. La téléadaptation est l'une de ces avenues et constitue une stratégie innovatrice pour répondre aux défis créés par les problèmes d'accessibilité aux services dans le système de santé.

Les professionnels de la physiothérapie doivent se conformer aux mêmes obligations lors d'un service offert en téléadaptation ou en présentiel. Quelques particularités sont cependant propres au suivi à distance. C'est pourquoi l'Ordre a jugé pertinent de produire au cours de l'année un document pour soutenir les physiothérapeutes et les T.R.P. dans une prestation de services de qualité en téléadaptation.

Le document intitulé *Téléadaptation — principes directeurs en physiothérapie* expose les grands principes à respecter, dont plusieurs permettent aux membres de bien planifier une prestation de services de téléadaptation.

7 FICHES « CHAMP D'EXERCICE » ET « ACTIVITÉS RÉSERVÉES »

Les fiches descriptives élaborées pour soutenir les membres dans la compréhension du champ d'exercice et des activités réservées aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique ont été finalisées et rendues accessibles en ligne au cours de l'été 2017.

8 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES DONNÉES PROBANTES

Le Groupe de travail sur la pratique guidée par les données probantes a poursuivi ses activités cette année et a tenu cinq réunions. Au terme de l'année financière, un projet pilote avec des fournisseurs de littérature scientifique était en phase d'élaboration et devrait être mis en œuvre au cours de l'exercice 2018-2019.

9 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET ACTIVITÉS DE FORMATION

Les membres de la Direction participent à de nombreuses activités de représentation et siègent à plusieurs comités afin de répondre au mandat qui est confié à la Direction. Soulignons également que les membres de cette Direction prennent part à diverses activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie.

Principales activités de représentation

- Participation au Comité des utilisateurs et au Comité de suivi de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) pour le projet « Les lésions professionnelles à l'épaule : Développement du contenu d'un guide de pratique pour optimiser la prise en charge des travailleurs et le retour en emploi »
- Participation à la Table québécoise de consultation sur l'avenir de la physiothérapie au Canada
- Participation au Comité de consultation de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) pour révision du document *Reprise graduelle des activités intellectuelles, physiques et sportives à la suite d'un traumatisme craniocérébral léger*
- Rédaction d'un mémoire en réponse de l'appel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de la Famille en vue de l'élaboration de leur plan d'action 2018-2023 *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*
- Participation à la rencontre d'information de l'Office des professions relativement à la Loi 11
- Participation au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec

Principales activités de formation

- Congrès *Journées Franco-Québécoises : Santé Mentale et Douleur*
- Colloque des dirigeants du Conseil interprofessionnel du Québec
- Webinaire de l'Association canadienne de physiothérapie *A Review of Mechanical Ventilation for the Critical Care Physiotherapist*
- Conférence de PhysioMontréal *La pleine conscience et l'alliance thérapeutique : être un pilier pour nos patients*
- Formation d'Atlas-Médecin *L'épaule raide, démystifier et traiter efficacement la capsulite gléno-humérale*
- Congrès 2017 de la World Confederation for Physical Therapy

Programme de formation continue

La Direction a poursuivi cette année ses activités pour respecter les orientations qu'elle s'est données pour le programme de formation continue de l'Ordre.

1 SYMPOSIUM QUAND L'ORTHOPÉDIE FAIT DU GENOU À LA RÉADAPTATION

Le 29 avril 2017, la Direction a organisé une journée de formation intitulée *Quand l'orthopédie fait du genou à la réadaptation*, durant laquelle des physiothérapeutes et des orthopédistes ont actualisé les connaissances des participants en ce qui touche différentes techniques chirurgicales et approches de réadaptation pour le genou. Ce sont plus de 250 membres qui se sont déplacés au Palais des congrès de Montréal pour cette journée de formation et près de 200 membres qui y ont assisté en webdiffusion.

2 ÉVÉNEMENT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PHYSIOTHÉRAPIE 360°

La septième édition de *Physiothérapie 360°* s'est tenue les 10 et 11 novembre 2017 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis. Comme pour les années précédentes, l'événement a traité des différents rôles que tiennent les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation

physique dans l'exercice de leur profession. Plus de 420 participants étaient présents lors de cet événement de développement professionnel. De plus, l'OPPQ a récidivé avec son offre de webdiffusion, permettant ainsi à 340 membres d'assister, de leur domicile ou de leur travail, à l'une des quatre conférences proposées en webdiffusion.

3 JOURNÉE DE FORMATION À LA RESCOURSSE DES PERSONNES SOUFFRANT DE LOMBALGIES COMPLEXES

L'OPPQ a participé à la mise en œuvre d'une formation unique visant à mieux outiller les membres quant à la meilleure stratégie à adopter en présence de clients souffrant de douleurs musculosquelettiques complexes. Dans un souci d'accessibilité, l'Ordre a proposé cette formation dans cinq villes différentes du Québec. Les deux premières prestations ont eu lieu à Sherbrooke et à Québec, respectivement en février et mars 2018, et 108 membres y ont assisté. Des prestations sont également prévues à Gatineau, Montréal et Rimouski au cours du printemps 2018.

4 MOIS DU WEBINAIRE

Le Mois du webinaire, qui s'est tenu en mars 2018, a permis d'offrir quatre webinaires d'une heure touchant des sujets variés. Au total, ce sont 305 membres qui se sont connectés pour assister, de la maison ou du travail, à l'un de ces webinaires.

5 AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

La Direction a par ailleurs poursuivi les activités courantes du programme de formation continue qui vise à maintenir et à développer les compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Au cours de l'année financière 2017-2018, 110 activités de formation continue ont été organisées, dont 5 en format globe-trotteur, octroyant ainsi plus de 28 000 heures de formation continue (HFC) aux membres de l'Ordre qui montrent de l'intérêt pour ses activités de formation.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE
Exercice 2017-2018

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
ACTIVITÉS POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE		
À la rescousse des personnes souffrant de lombalgies complexes	6	108
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie : pratique fondée sur des données probantes	12,5	9
Arthrose et prothèse d'épaule : démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes	11	14
Démystifier la tendinopathie et la bursopathie calcifiante ainsi que leurs options thérapeutiques	7	45
Facilitation proprioceptive neuromusculaire (PNF) : application en physiothérapie	13	38
L'impact des anti-inflammatoires sur la conduite clinique en physiothérapie	6	52
Journée de formation <i>Quand l'orthopédie fait du genou à la réadaptation</i> (en salle)	6	254
Journée de formation avancée en rééducation vestibulaire (en webdiffusion)	6	201
<i>Managing complex pain in a busy practice: what can I do in 15 minutes?</i>	6,5	12
Les modalités complémentaires de traitement des plaies dans l'intervention physiothérapique	20	9
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 1 : identification et interventions en physiothérapie	7	68
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 2 : initiation aux habiletés de communication	13	16
Optimiser ses stratégies de recherche sur Internet et veille numérique en physiothérapie	16	24
<i>Physiothérapie 360°</i> — 7 ^e édition (1 jour)	5,5	129
<i>Physiothérapie 360°</i> — 7 ^e édition (2 jours)	11	294
<i>Physiothérapie 360°</i> — 7 ^e édition (60 minutes en webdiffusion)	1	140
<i>Physiothérapie 360°</i> — 7 ^e édition (90 minutes en webdiffusion)	1,5	200
Utilisation des ultrasons de faible intensité dans le traitement des fractures	8	22
Utiliser l'isocinétisme en réadaptation Partie 1 : fondements et interprétation des données cliniques	7	14
Webinaire — Démystifier le <i>locked-in syndrome</i>	1	40
Webinaire — L'imagerie médicale du bassin et des hanches : pour rester hip en physiothérapie!	1	84
Webinaire — Nouvelles techniques et technologies en remplacement articulaire de la hanche	1	108
Webinaire — La physiothérapie pour les douleurs vulvo-vaginales : est-ce efficace?	1	74
Webinaire en rediffusion — <i>Fibromyalgia 2017 update: pertinence in physiotherapy</i>	1	21
Webinaire en rediffusion — Manipulations vertébrales : Croyances ou science?	1	10
Webinaire en rediffusion — Nouveau regard sur la stabilisation lombaire : mieux comprendre la science derrière la prescription d'exercices	1	55
Webinaire en rediffusion — Mise à jour sur le diagnostic des démences et considérations pratiques pour les professionnels de la physiothérapie	1	49

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Webinaire en rediffusion — Au cœur de l'assistance circulatoire mécanique : introduction au Heartmate II et à la prise en charge en physiothérapie	1	2
Webinaire en rediffusion — L'imagerie médicale de la ceinture scapulaire et de l'articulation gléno-humérale : pour mieux épauler la pratique clinique!	1	22
Webinaire en rediffusion — Le pied diabétique : ce qu'il faut savoir et faire en physiothérapie	1	38
Webinaire en rediffusion — La polyneuromyopathie des soins intensifs : un nom complexe, une pathologie qui l'est tout autant	1	23
ACTIVITÉS POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT		
Articulation temporo-mandibulaire : évaluation et traitement en physiothérapie (formation de base)	14	48
Articulation temporo-mandibulaire et désordres cranio-oraux-faciaux : approches en physiothérapie	17	23
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée Partie 1 : connaissances de base et évaluation	13	36
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée Partie 2 : connaissances avancées, analyse et traitement	13	85
Le défilé thoracique : une mystérieuse traversée. Évaluation du syndrome et interventions proposées en physiothérapie	13	15
Le diagnostic émis par le physiothérapeute	3	39
Intégration clinique en soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute	20	15
Lésions de la coiffe des rotateurs et pathologies associées : démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes	16	12
Manipulations vertébrales cervico-dorsales : journée de révision	7	12
Manipulations vertébrales dorsolombaires : journée de révision	7	10
Manipulations vertébrales : formation d'appoint	42	20
Puncture physiothérapique avec aiguille sèche (formation de base)	102	77
Puncture physiothérapique : intégration clinique	26	12
Prescription d'exercices	21	19
Rééducation vestibulaire en physiothérapie	20	90
Rééducation vestibulaire avancée en physiothérapie : vertiges et étourdissements positionnels	20	33
Utilisation des pessaires en rééducation périnéale et pelvienne de prolapsus génitaux	15	11
ACTIVITÉS POUR THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE SEULEMENT		
Évaluation, prévention et traitements de base des plaies : interventions du thérapeute en réadaptation physique	20	11
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	64
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	13	39
La traversée cervico-thoraco-brachiale : comprendre ses déséquilibres pour élaborer et offrir une approche clinique optimale	13	15
Soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du thérapeute en réadaptation physique	20	13

Fonds de recherche clinique en physiothérapie

L'OPPQ fait appel à deux comités pour toutes les questions relatives à la gestion, à l'orientation et à la distribution des sommes recueillies annuellement dans le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ : le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ.

MANDATS

- Le **comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ** a pour principal mandat de conseiller les instances de l'Ordre sur les décisions à prendre relativement au Fonds de recherche clinique de l'OPPQ, notamment en ce qui concerne les grandes orientations scientifiques et budgétaires.
- Le **comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat de mettre en place et de maintenir un processus d'évaluation transparent et rigoureux des demandes de bourses et subventions, de procéder à l'étude des dossiers de candidatures et de faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

MEMBRES DU COMITÉ D'ORIENTATION DU FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE — EXERCICE 2017-2018

- **M^{me} Carole Fortin**, pht, Ph. D., coprésidente
- **M^{me} Isabelle Gagnon**, pht, Ph. D.
- **M^{me} Isabelle Garceau**, pht
- **M^{me} Joanne Goldberg**, pht, M. Sc.
- **M^{me} Lisa Grilli**, pht, M. Sc., coprésidente
- **M. Michel Tousignant**, pht, Ph. D.
- **M. Sylvain Vigneux**, T.R.P.
- **M^{me} Marjolaine Lajoie**, pht, personne-ressource à l'OPPQ

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS — EXERCICE 2017-2018

- **M^{me} Andréanne Blanchette**, pht, Ph. D.
- **M^{me} Dahlia Kairy**, pht, Ph. D.
- **M^{me} Diana Zidarova**, pht, M. Sc., présidente
- **M. Jean-Louis Larochelle**, pht, Ph. D.
- **M^{me} Marie-Hélène Milot**, pht, Ph. D.
- **M. Nicolas Dumont**, pht, Ph. D.
- **M^{me} Marjolaine Lajoie**, pht, personne-ressource à l'OPPQ

ACTIVITÉS

Comité d'orientation du Fonds de recherche clinique

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité a tenu une réunion.

Travaux menés :

- Réflexion sur les critères d'admissibilité des candidats aux bourses d'études de maîtrise et de doctorat (notamment en ce qui a trait au cumul des bourses obtenues en provenance de divers organismes de financement).
- Réflexion suivie d'une recommandation à l'OPPQ d'inclure des projets portant sur l'acquisition et l'implantation de connaissances, en les intégrant à la catégorie « Subvention — projet de recherche en milieu clinique ».
- Révision, de concert avec le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR), des orientations pour le concours en partenariat OPPQ-REPAR.
- Réflexion quant à la pertinence d'offrir des subventions en partenariat avec le REPAR pour des projets multidisciplinaires.
- Recommandation aux instances de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ.

Comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité a tenu deux réunions.

Travaux menés :

- Révision et actualisation des formulaires et des grilles d'évaluation du concours de bourses et subventions de l'OPPQ.
- Ajout de critères pour permettre le financement de projets portant sur l'acquisition et l'implantation de connaissances.
- Révision, de concert avec le REPAR, des formulaires et des grilles d'évaluation pour le concours en partenariat OPPQ-REPAR.
- Évaluation des dossiers de candidature reçus dans le cadre du concours de janvier 2018.
- Recommandations au comité exécutif (CE) quant au choix des récipiendaires de bourses et subventions du concours de janvier 2018.

- Lecture, commentaires et approbation des rapports finaux et des articles axés sur le transfert de connaissances remis par les récipiendaires de bourses et subventions.

BOURSES ET SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Subventions en partenariat OPPQ-REPAR

La date limite de réception des dossiers de candidature au concours OPPQ-REPAR 2017 étant le 6 mars 2017, ceux-ci ont été évalués au cours de l'exercice 2017-2018. Ce concours a permis d'accorder deux subventions sur un total de six demandes reçues.

La date limite du concours OPPQ-REPAR 2018 étant le 16 février 2018, il a été possible de sélectionner à la fin de l'exercice deux récipiendaires de subventions parmi les sept demandes reçues au total.

Récipiendaires d'une subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR (concours de mars 2017)

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Stéphanie Bernard	Incontinence urinaire chez les femmes traitées par chirurgie et radiothérapie à la suite d'un cancer de l'endomètre : effets d'un programme de réadaptation utilisant la technologie ELVIE	OPPQ 7 500 \$ + REPAR 7 500 \$
Mathieu Lalumière Boucher	Développement d'une batterie d'évaluations cliniques et de laboratoire afin de quantifier l'intégrité du tendon d'Achille et ses effets auprès de personnes ayant une tendinopathie achilléenne	OPPQ 7 420 \$ + REPAR 7 420 \$

Récipiendaires d'une subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR (concours de février 2018)

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Pierre Langevin	<i>Cervicovestibular rehabilitation for mild traumatic brain injury – a randomized clinical trial</i>	OPPQ 7 500 \$ + REPAR 7 500 \$
Le Yu Liu	<i>Real-time avatar-based feedback to enhance the symmetry of gait in stroke survivors</i>	OPPQ 7 427,50 \$ + REPAR 7 427,50 \$

BOURSES ET SUBVENTIONS AU CONCOURS DE L'OPPQ

Le concours de l'OPPQ se terminant le 31 janvier 2018, le comité a pu sélectionner à la fin de l'hiver 9 récipiendaires de bourses et subventions du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ parmi les 19 demandes reçues au total. Le nom des récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux qui suivent.

Subvention de stage en recherche clinique — T.R.P.

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Élyse Roussel	Neurostimulation magnétique non invasive du cerveau : un adjuvant à la physiothérapie en douleur chronique	7 500 \$

Subvention de stage en recherche clinique — pht

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Josiane Lemaire	Impact d'un changement d'excitabilité corticale sur l'équilibre debout et la marche à la suite d'un traumatisme crânien	7 500 \$
Pierre François Tremblay Labrecque	Validation du test <i>1 minute sit-to-stand</i> dans la maladie pulmonaire interstitielle	7 500 \$

Bourse d'études de maîtrise de type recherche

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Justine Benoit-Piau	Test fonctionnel et activité musculaire des stabilisateurs lombo-pelviens pour prédire les blessures chez les danseurs de ballet professionnels et préprofessionnels	7 500 \$
Rose Gagnon	Impacts de l'offre de services en physiothérapie au sein d'une urgence québécoise — Essai clinique randomisé	7 500 \$
Marianne Roos	<i>Why does my shoulder hurt? Identifying factors associated with the presence of pain in individuals with full thickness rotator cuff tears</i>	5 000 \$

Bourse d'études de doctorat de type recherche

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Sarah Marshall	<i>Exploring attitudes and beliefs of university professors about the role of classroom educators in a physical therapy education program</i>	7 500 \$

Subvention de projet de recherche en milieu clinique

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Violaine Lavoie	Étude pilote de faisabilité et de mesure des effets cliniques d'une intervention novatrice en téléadaptation pour améliorer la capacité fonctionnelle et la qualité de vie de personnes atteintes de la maladie de Parkinson avec histoire de chute	7 500 \$
Michaël Morin	Efficacité du programme de réadaptation postreconstruction du ligament croisé antérieur du Programme Rouge et Or de l'Université Laval auprès d'athlètes amateurs : un essai clinique randomisé	7 500 \$

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Activités d'inspection professionnelle

L'exercice 2017-2018 fut l'occasion pour l'équipe d'analyser, de consolider et de bonifier les processus mis en place au cours de l'année précédente.

De plus, le *Règlement sur les dossiers*, le *Guide de rédaction simplifiée* et le *Cahier explicatif du règlement* ont été traduits en anglais au cours de l'année.

Finalement, le processus de surveillance générale de l'Ordre a suscité de l'intérêt de la part de différents organismes et l'équipe fut appelée à présenter son processus à cinq ordres professionnels ainsi que lors d'une conférence internationale.

Comité de l'inspection professionnelle

MEMBRES DU COMITÉ

- **M^{me} Manon Dufresne**, pht, présidente du CIP
- **M^{me} Anne-Marie Gauthier**, T.R.P.
- **M^{me} Jacinthe Fillion**, T.R.P.
- **M^{me} Pamela Tessier**, T.R.P.
- **M^{me} Carolle Lavallée**, pht
- **M^{me} Jacynthe Giguère**, pht
- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht
- **M^{me} Anne Hatzoglou**, pht
- **M^{me} Martine McMahon**, pht (d'avril 2017 à janvier 2018)
- **M^{me} Geneviève Angers**, T.R.P., secrétaire du CIP (d'avril à septembre 2017)
- **M^{me} Justine Couturier-Desrochers**, T.R.P., secrétaire du CIP (à compter d'octobre 2017)

Activités du comité

Le comité de l'inspection professionnelle (CIP) s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année financière 2017-2018. De plus, sept réunions ont eu lieu en division physiothérapeute et cinq réunions en division T.R.P.

ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Il s'agit de la porte d'entrée du processus d'inspection professionnelle. En cohérence avec le programme annuel d'inspection professionnelle 2017-2018, la sélection des membres soumis à l'inspection s'est faite à l'aide des critères suivants :

- membres dont la dernière inspection remonte à plus de six ans ;
- membres dont le permis d'exercice a été délivré il y a deux ans.

La sélection a été proportionnelle à la représentativité des deux catégories de membres, physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique.

Pour les membres soumis à une inspection, l'exercice de surveillance générale a consisté à remplir le *Questionnaire sur le profil de pratique*, à fournir un dossier client ainsi qu'à rendre disponible leur *Portfolio de développement des compétences* conformément aux exigences de la *Politique d'amélioration continue de la compétence*.

Au cours de l'année financière, 1 036 membres, pht et T.R.P. confondus, ont été visés par le processus de surveillance générale. Suivant la réception de l'avis d'inspection, 967 membres ont rempli les exigences du processus, alors que, pour diverses raisons, il n'a pu être complété par 96 membres. La pratique de 911 membres a été déclarée conforme et sans apparence de risque à la protection du public.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ÉMISES AUX MEMBRES À LA SUITE DU PROCESSUS DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

TENUE DES DOSSIERS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inscrire une note de consentement du client au plan de traitement proposé. ■ Inscrire le numéro de pratique à au moins un endroit dans le dossier. ■ Inscrire, à au moins un endroit dans le dossier, le nom du professionnel en caractères d'imprimerie. ■ Documenter de façon complète le raisonnement clinique et les services rendus. ■ Inscrire des notes de suivi pour chacune des interventions rapportées et réalisées.
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indiquer des mesures objectives. ■ Améliorer certaines interventions et recommandations afin de se conformer aux normes de pratique actuelles visant à maximiser l'efficacité. ■ Améliorer les interventions et recommandations pour mieux refléter l'évolution de la condition du patient.
MILIEU CLINIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Afficher les règlements de l'Ordre ainsi que les coordonnées à jour de l'Ordre. ■ Maintenir à jour le registre d'entretien des appareils d'électrothérapie.
FORMATION CONTINUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Se conformer au nombre d'heures de formation continue précisé dans les exigences de la PACC. ■ Suivre des formations directement liées au champ d'exercice.

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE

Lorsqu'un doute quant à la compétence d'un membre est soulevé au fil du processus de surveillance, le CIP peut déterminer le moyen qu'il juge le plus approprié pour évaluer et contrôler la pratique ou la compétence du membre concerné.

Parmi les dossiers étudiés lors de l'exercice de surveillance générale, 56 ont donné lieu à un processus d'évaluation de la compétence. Les activités d'évaluation de la compétence ont inclus 5 convocations téléphoniques, 16 convocations en personne, 18 visites d'évaluation générale (VEG) et 17 visites d'inspection particulières avec observations (VIPO). Les 56 rapports issus de ces activités d'inspection ont été présentés au CIP. À la fin de l'année financière 2017-2018, 17 dossiers étaient toujours en cours.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2017-2018, le CIP n'a formulé aucune recommandation de cours, de stage ou de limitation d'exercice au conseil d'administration. Le CIP a toutefois recommandé au comité exécutif (CE) d'entériner une limitation volontaire d'exercice. Également, sur recommandation du CIP, une limitation volontaire a été levée par le CE.

SIGNALEMENTS

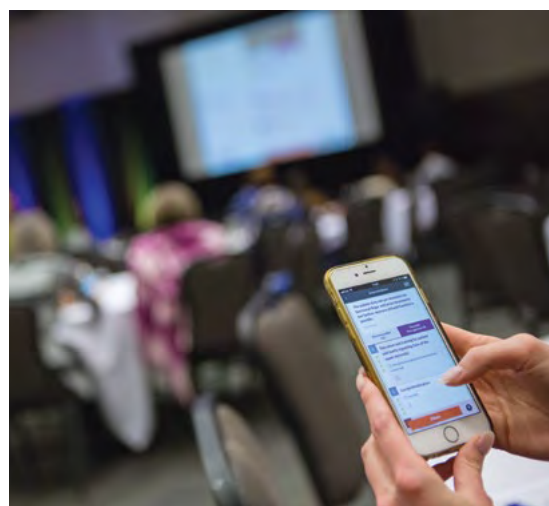
À la suite du processus de surveillance, le CIP a transmis au Bureau du syndic 13 signalements portant sur une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre, dont 12 concernaient des T.R.P. et 1 visait un physiothérapeute.

Le CIP a reçu 18 signalements du syndic se rapportant à un problème de compétence. Ces signalements ont mené à un processus d'inspection pour 12 physiothérapeutes et 6 T.R.P.

« **PARMI LES DOSSIERS ÉTUDIÉS** lors de l'exercice de surveillance générale, 56 ont donné lieu à un processus d'évaluation de la compétence. »

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2017-2018

INSPECTION (SURVEILLANCE)	
Questionnaires transmis aux membres	1 036
Questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	967
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	967
INSPECTION (ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE)	
Membres ayant fait l'objet d'une enquête (convocation, visite, etc.)	56
Rapports d'enquête dressés	56
RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Obliger un membre à compléter avec succès un stage et des cours de perfectionnement avec ou sans limite de l'exercice	0
Lever une limitation volontaire	1
Entériner une limitation volontaire	1
ENTENTES VOLONTAIRES	
Demande de limitation volontaire par le membre	1
DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2
SIGNALEMENTS AU BUREAU DU SYNDIC	
Nombre de membres en ayant fait l'objet	13





Direction des communications

Julie Degrandpré, directrice des communications
(jusqu'au 26 janvier 2018)

RAPPORT DE LA DIRECTION

MANDAT

La Direction des communications appuie la mission de protection de l'Ordre et œuvre à mieux faire connaître la physiothérapie et ses professions.

À ce titre, elle met en place des campagnes et des activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise les événements de l'Ordre ou y collabore, et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'OPPQ auxquelles elle offre un service-conseil en matière de communication, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés.

Ainsi, la Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans stratégiques et opérationnels de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Activités de promotion

En adéquation avec sa stratégie de communication et de publicité destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue

de leur champ de pratique, l'équipe des communications a poursuivi ses activités de promotion.

BLOGUE DE L'OPPQ

Tout au long de l'exercice 2017-2018, l'équipe a créé et diffusé de nouveaux contenus sur le blogue de l'OPPQ. Les 36 articles publiés au cours de l'année financière ont été consultés plus de 405 000 fois.

En ligne depuis novembre 2013, le blogue transmet au grand public des conseils et de l'information sur les différents contextes de soins et divers maux pouvant être traités en physiothérapie. Rédigés en collaboration avec des professionnels de la physiothérapie, les articles publiés abordent une grande variété de sujets touchant tous les types de clientèles.

PAGE FACEBOOK DE L'OPPQ

Au cours de l'année financière 2017-2018, la page Facebook de l'OPPQ a permis de publiciser les divers contenus mis en ligne sur le blogue de l'OPPQ. Un budget publicitaire a été alloué afin d'augmenter de façon significative le nombre d'utilisateurs atteints.

Le nombre d'abonnés à la page Facebook de l'OPPQ a également fortement augmenté de 2017 à 2018, passant de 4 200 à plus de 6 000 abonnés.

En ligne depuis 2015, la page Facebook de l'OPPQ a pour objectif d'élargir la diffusion des contenus produits par l'OPPQ et destinés au grand public. Elle permet également de partager de nombreux contenus liés aux différents aspects de la physiothérapie et de ses professions.

MOIS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Dans le cadre du Mois de la physiothérapie, en mai 2017, l'équipe des communications a organisé une campagne sur les réseaux sociaux. Basée sur le thème de la prévention des blessures lors de la pratique de certains sports estivaux, cette campagne a permis de mettre en vedette six articles de blogue ainsi qu'une vidéo.

Au cours de cette campagne, les publications de la page Facebook ont atteint plus de 256 000 personnes. Elles ont ainsi permis de faire connaître davantage les articles de blogue tout en mettant en valeur le rôle des professionnels de la physiothérapie auprès des sportifs. Les articles de blogue de la campagne ont été lus plus de 10 000 fois et consultés pendant en moyenne 8 minutes (par article).

JOURNÉE MONDIALE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

La Journée mondiale de la physiothérapie, le 8 septembre 2017, a été l'occasion pour la Direction des communications de mettre en lumière les deux professions. Une infographie présentant le nombre de physiothérapeutes et de thérapeutes en réadaptation physique exerçant au Québec a été diffusée sur les réseaux sociaux de l'OPPQ. La publication a atteint plus de 21 000 utilisateurs sur la page Facebook de l'Ordre.



NOTE : Les données de cette infographie véhiculent le nombre de membres physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique en septembre 2017.



Site Web et projets numériques

Au cours de l'année financière 2017-2018, l'OPPQ a poursuivi ses projets visant à renforcer sa stratégie numérique et à améliorer ses contenus en ligne.

REFONTE DU SITE WEB

En septembre 2016, la Direction des communications commençait le projet de refonte totale de son site Web. Après un changement de fournisseur de services survenu en novembre 2017, l'Ordre a poursuivi ce vaste projet tout au long de l'année financière 2017-2018.

Cette année a donc été l'occasion de réécrire entièrement les contenus destinés au grand public, de mettre en place l'architecture et la navigation du nouveau site tout en commençant son développement technique.

La Direction des communications mettra le site Web en ligne en juin 2018.

NOUVELLE BASE DE DONNÉES

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'équipe des communications a été mandatée pour soutenir l'Ordre dans la mise en place de la nouvelle base de données de ses membres.

À cette occasion, la Direction a réalisé un plan de transition tout en collaborant à la réalisation de plusieurs projets, dont :

- la refonte du formulaire de renouvellement de l'inscription;
- la mise en ligne du nouvel espace sécurisé des membres (portail);
- la mise à jour des moteurs de recherche grand public de l'Ordre (« Trouvez un professionnel » et « Vérifiez si un professionnel est membre de l'Ordre »);
- la mise en place des différents liens entre la base de données de nos membres et le site Web de l'Ordre.

Le portail ainsi que l'importation de la base de données des membres de l'Ordre ont été lancés lors du renouvellement de l'inscription, le 6 mars 2018. L'équipe des communications continuera de travailler à l'amélioration de ce projet au cours des prochains mois.

STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT

L'année financière 2017-2018 a été l'occasion de poursuivre les efforts afin d'améliorer la position du site sur les moteurs de recherche (SEO). Considérant que le SEO constitue l'une des principales sources de trafic sur un site Web, l'équipe des communications continue à déployer plusieurs stratégies afin de s'assurer qu'elle respecte les bonnes pratiques en matière de SEO.

LE SITE WEB EN QUELQUES CHIFFRES

Au cours de l'exercice 2017-2018, le site Web de l'Ordre a accueilli de nombreux visiteurs¹. Voici quelques chiffres à retenir :

- 878 115 visiteurs au total;
- 1 854 648 pages vues;
- 405 438 pages vues sur le blogue;
- 9 minutes de temps passé en moyenne sur les articles du blogue.

Événements

PHYSIOTHÉRAPIE 360°

Les 10 et 11 novembre 2017, l'équipe des communications a participé à l'événement annuel de développement professionnel *Physiothérapie 360°*. Elle a mis en place une campagne publicitaire Facebook afin de promouvoir l'événement auprès des membres. L'équipe a également tenu un kiosque au salon des exposants.

Création d'une page Facebook pour la formation continue

Cet événement incontournable de l'Ordre a été l'occasion de lancer une nouvelle page Facebook entièrement destinée au programme de formation et à la promotion de ces activités.

Devant le besoin constant de communiquer la vaste offre de formation de l'Ordre, la Direction des communications a entrepris de donner davantage de visibilité au programme de formation continue de l'OPPQ sur les réseaux sociaux.

Ainsi, la page Facebook de l'événement *Physiothérapie 360°* a été fermée en novembre 2017 et remplacée par la page OPPQ Formation. Depuis son ouverture, cette page a comptabilisé plus de 800 abonnés et ce chiffre demeure en croissance constante.

1 D'après les données analysées entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 dans Google Analytics (outil d'analyse d'activité Web).

Prix de reconnaissance

PRIX EXCELLENCE DE L'OPPQ

L'équipe des communications coordonne chaque année la remise des prix Excellence de l'OPPQ. L'édition 2017 a eu lieu le 10 novembre dernier dans le cadre de l'événement *Physiothérapie 360°*. L'Ordre décerne tous les ans deux prix Excellence, l'un à un physiothérapeute et l'autre à un thérapeute en réadaptation physique. Cette distinction a pour objectif de faire connaître les réalisations en physiothérapie, de souligner la motivation et l'engagement des membres et de mettre en valeur les individus qui contribuent de façon particulière à l'avancement et au rayonnement de la profession.

PRIX CAROL-L.-RICHARDS

Dans le cadre du même événement, l'équipe a été mandatée pour organiser la remise du prix Carol-L.-Richards tout en coordonnant la confection d'une pièce unique remise au lauréat.

Le 11 novembre 2017, à l'occasion de la remise de cette prestigieuse distinction, l'équipe des communications a également organisé une vidéoconférence en direct (par FacebookLive) entre le président de l'OPPQ, M. Denis Pelletier, et la lauréate du prix, M^{me} Élane Maheu. Cette rencontre a également été enregistrée, puis diffusée auprès des membres.

En 2014, le prix Carol-L.-Richards voyait le jour sous le nom de «prix Carrière remarquable». Rebaptisée en l'honneur de sa première lauréate, cette prestigieuse reconnaissance vise à saluer le parcours exceptionnel d'un professionnel de la physiothérapie qui s'illustre par son engagement profond à faire rayonner la physiothérapie au Québec et ailleurs.

Communications aux membres

Outre son site Web et la réponse aux questions des membres par courriel, l'Ordre dispose de deux principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue *Physio-Québec* et l'infolettre *Physio-Québec Express*.

PHYSIO-QUÉBEC

L'OPPQ publie annuellement deux numéros de la revue *Physio-Québec*. Offertes en format imprimé et électronique, les éditions printemps-été et automne-hiver sont systématiquement transmises par la poste aux abonnés à la version papier et par courriel à tous les membres.

En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à parler de leurs professions et de leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

Une refonte à venir...

Depuis le mois de janvier 2018, l'équipe des communications a amorcé sa réflexion concernant la refonte visuelle de la revue *Physio-Québec*. L'objectif est de moderniser cet outil incontournable de l'Ordre tout en l'harmonisant au design du nouveau site Web. Cette refonte sera lancée lors de l'édition printemps-été 2018 de la revue.

PHYSIO-QUÉBEC EXPRESS

L'OPPQ a transmis à ses membres 16 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2017-2018. Ces communications traitaient de sujets divers, notamment des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que d'activités relatives à la profession.

QUE DEVIENNENT LES ENVOIS POSTAUX ?

Depuis 2016, l'OPPQ n'effectue plus d'envois postaux à l'ensemble de ses membres. Certains envois spéciaux peuvent avoir lieu, mais ils demeurent exceptionnels. De ce fait, aucun envoi postal n'a été effectué par l'OPPQ au cours de l'année financière 2017-2018.

Mentionnons également que, cette année encore, l'annonce concernant le renouvellement de la cotisation n'a pas été effectuée par envoi postal, mais par voie électronique. Dorénavant, l'envoi électronique sera privilégié pour l'annonce du renouvellement de la cotisation.

« L'OPPQ a transmis à ses membres 16 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2017-2018. »

Dons et commandites

Au cours de l'année financière 2017-2018, 2 250 \$ ont été remis par l'OPPQ afin de contribuer à des activités planifiées par des organismes à but non lucratif, soit une demande de don et quatre demandes de commandite :

- Commandite de 250 \$ à l'activité intitulée « Parcours Parkinson » au profit de Parkinson Montréal-Laval.
- Commandite de 1 000 \$ afin de soutenir cinq physiothérapeutes dans le cadre d'une mission en Tanzanie.
- Commandite de 250 \$ afin de soutenir une physiothérapeute dans le cadre d'une mission en Équateur.
- Commandite de 250 \$ afin de soutenir une physiothérapeute dans le cadre d'une mission en Tanzanie.
- Don de 500 \$ afin de soutenir les activités du programme de physiothérapie destiné à des enfants atteints de trisomie 21.

Toutes les demandes de dons et de commandites sont systématiquement analysées en fonction de la politique d'octroi des dons et commandites qui encadre l'évaluation et la gestion des demandes adressées à l'OPPQ.

Enquêtes et sondages

SONDAGE : LES MEMBRES ET LA DÉONTOLOGIE

Le 11 septembre 2017, l'équipe des communications diffusait un sondage visant à évaluer les connaissances déontologiques des membres ainsi que l'impact des décisions déontologiques dans leur pratique professionnelle. Plus de 1 800 membres ont répondu à ce sondage qui aidera grandement l'OPPQ dans ses futurs travaux sur la déontologie.

Autres productions

COMPTE RENDU ÉLECTRONIQUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis novembre 2012, l'équipe des communications produit et met en ligne une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration, dans laquelle les points saillants de la réunion sont présentés par la présidence. Au cours de l'exercice 2017-2018, cinq vidéos ont été publiées en ligne. Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principaux projets et dossiers en cours.

UNE VIDÉO POUR EXPLIQUER LES RÔLES DE L'OPPQ, DE LA FCPPQ ET DE L'AQP

Le 18 avril 2018, la Direction des communications, en collaboration avec la Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec (FCPPQ) et l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP), lançait une vidéo afin de démystifier les rôles respectifs des trois organismes. Cette vidéo tournée pendant l'automne 2017 a été diffusée auprès de tous les membres et a été vue plus de 2 000 fois.

Direction des services administratifs

Dominique Serre, B.A.A.
Directrice des services administratifs

RAPPORT DE LA DIRECTION

MANDAT

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration (CA).

Ressources humaines

Cette direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du CA. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de sa responsabilité.

Ressources financières et matérielles

La Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Elle soumet à la direction générale, au comité des finances et d'audit et aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toute question d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond aux requêtes relatives aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

En février 2018, les bureaux de l'Ordre ont déménagé au 7^e étage du même édifice. La coordination du déménagement, ainsi que l'aménagement des locaux ont occupé cette année une partie importante du temps de cette direction.

Ressources informatiques

En collaboration avec des spécialistes des technologies de l'information, ce service est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

La Direction voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

En mars 2018, un nouveau fournisseur de service a pris en charge la base de données des membres.

Réinscription au Tableau des membres

En collaboration avec l'adjointe à l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités comptables liées au renouvellement et à la réinscription au Tableau des membres.

Autres comités concernant la protection du public



CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

MEMBRES — EXERCICE 2017-2018

Présidents

- M^e Lyne Lavergne
- M^e Chantal Perreault
- M^e Georges Ledoux
- M^e Jean-Guy Légaré
- M^e Julie Charbonneau
- M^e Lydia Milazzo
- M^e Myriam Giroux-Del Zotto
- M^e Pierre Sicotte
- M^e Caroline Champagne
- M^e Isabelle Dubuc

Physiothérapeutes

- M^{me} Francine Demers
- M^{me} Marjolaine Boulay
- M^{me} Sonia Bureau
- M^{me} Cynthia Guérin
- M. Daniel Gervais
- M^{me} Barbara Hamelin
- M. Dany Gagnon
- M. François Grégoire
- M. Vincent Piette
- M. Daniel Racine

- M^{me} Hélène Riverin
- M^{me} Vanessa Roy
- M^{me} Anaïs Goulet-Robitaille
- M^{me} Émilie Bilodeau
- M. Éric Migneron
- M^{me} Marie-Hélène Jutras
- M^{me} Lyne Hébert
- M^{me} Anne-Marie Breton
- M^{me} Stéphanie Bélanger



Thérapeutes en réadaptation physique

- M^{me} Johanne Théberge
- M^{me} Johanne Rose
- M^{me} Sophie Brunet
- M^{me} Martine Desbiens
- M^{me} Nadia Dugas

- M^{me} Gervaise Tardif
- M^{me} Catherine Provost
- M. Martin Poirier

Secrétaires

- M^e Marie-France Salvat, secrétaire

- M^e Daphné Thériault de Carufel, secrétaire adjointe (à compter de novembre 2017)
- M^{me} Julie Dubuc, secrétaire adjointe (jusqu'à novembre 2017)
- M^{me} Sophie Dumont, secrétaire adjointe (jusqu'à novembre 2017)

Activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, 21 nouvelles plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic, dont 6 par la syndique et 15 par les syndics adjoints.

La totalité des plaintes reçues par la secrétaire du conseil de discipline a été déposée par le Bureau du syndic.

Le conseil de discipline a tenu 29 journées d'audience au cours de l'année financière 2017-2018.

NATURE DES COMPORTEMENTS REPROCHÉS	NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PLAINTE PAR LE BUREAU DU SYNDIC
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	16
Infraction à caractère sexuel	3
Défaut d'aviser le secrétaire de l'Ordre du changement de son lieu de travail	1
Entrave au travail du comité de l'inspection professionnelle ou du syndic	2
Omission d'intervenir lors d'une contravention à la réglementation	2
Atteinte à la bonne réputation de la profession et à son aptitude à servir le public	5

NATURE DES COMPORTEMENTS REPROCHÉS	NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PLAINTÉ PAR LE BUREAU DU SYNDIC
Manque d'intégrité	7
Défaut d'exercer sa profession selon les normes reconnues par la science et la pratique de la physiothérapie	6
Infraction relative aux conditions et restrictions liées à son permis d'exercice	7
Défaut de favoriser les mesures d'éducation et d'information en physiothérapie	1
Infraction relative à la qualité de ses services professionnels	4
Omission de procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel du client avant de le traiter	2
Multiplication d'actes professionnels	2
Défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle	3
Abus de l'ignorance, de la naïveté ou de l'état de santé de son client	1
Infraction relative à la facturation	1
Infraction relative à la publicité	3
Infraction relative à la tenue de dossiers	18
Infraction relative à l'exercice en société	1

DÉCISIONS RENDUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017-2018	NOMBRE
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	27
Décisions sur culpabilité	2
Décision sur sanction	1
Décision sur demande en retrait de la plainte	1
TOTAL	31

Parmi ces décisions, 26 ont été rendues par le conseil de discipline dans un délai de 90 jours de la prise en délibéré.

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Amende	14
Réprimande	1
Réprimande et amende	7
Radiation	3
Amende et radiation	3

En mars 2018, le conseil de discipline a émis une recommandation au conseil d'administration (CA) à l'effet d'obliger un membre de mettre à jour ses connaissances en suivant 35 heures de formation continue formelle et de fournir à l'Ordre une preuve qu'il a satisfait à cette exigence. Le CA assurera le suivi de cette recommandation au cours du prochain exercice financier.

De plus, au cours de l'exercice 2017-2018, un jugement disposant d'un appel sur culpabilité et sanction a été rendu par le Tribunal des professions du Québec. Également, une audience sur l'imposition de la sanction a eu lieu et le dossier a été pris en délibéré.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES (SYNDIC)

MANDAT

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION — EXERCICE 2017-2018

- **M. Marc Francœur**, pht, président du comité
- **M. André Caron**, pht
- **M^{me} France Desprès**, T.R.P.
- **M. Sébastien Dufresne**, pht

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC FIGURANT SUR LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

- **M^e Daniel Gervais**
- **M. Jacques Riopel**
- **M^{me} Lucie Hogue**

SECRÉTAIRE

- **M^e Claude Laurent**, notaire, F. Adm. A., directeur général de l'OPPQ

SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE

- **M^e Marie-France Salvat**, avocate

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, quatre demandes d'avis ont été acheminées au comité de révision. Parmi ces demandes, trois ont été présentées dans le délai prescrit.

Le comité s'est réuni à quatre reprises pour étudier les dossiers et entendre les demandeurs d'enquête et le Bureau du syndic.

Parmi les quatre avis donnés par le comité de révision :

- deux avis ont conclu qu'il n'y avait pas lieu pour le syndic de porter plainte contre le professionnel concerné ;
- un avis a suggéré au syndic de compléter son enquête ;
- un avis a suggéré au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle.

COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

MANDAT

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

DIVISION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Membres nommés par le conseil d'administration

- **M. Denis Pelletier**, pht, M. Sc., président de l'OPPQ et de ce comité
- **M. Joseph-Omer Dyer**, pht

Membres nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

- **M. Richard Debigaré**, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université Laval (à compter du 28 mars 2018)
- **M^{me} Judith Soicher**, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université McGill (jusqu'au 27 mars 2018)
- **M^{me} Sylvie Nadeau**, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université de Montréal

Membres nommés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

- **M^{me} Solange Bernier** (jusqu'au 18 janvier 2018)
- **M^{me} Maryse Champagne** (à compter du 19 janvier 2018)
- **M^{me} Claudine Hébert**, membre suppléante (à compter du 19 janvier 2018)

DIVISION DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Membres nommés par le conseil d'administration

- **M^{me} Carole Ducharme**, T.R.P.
- **M^{me} Geneviève Beaudoin**, T.R.P.

Membres nommés par la Fédération des cégeps

- **M^{me} Brigitte Chrétien**, directrice des études du Cégep de Matane
- **M^{me} Paulette Dupuis**, directrice des études, Cégep Garneau (jusqu'au 21 août 2017)
- **M. Éric Gagné**, directeur des études, Cégep de Sherbrooke (à compter du 22 août 2017)

Membres nommés par le MÉES

- **M. Bruno Gariépy**
- **M^{me} Louise Brunelle**, membre suppléante

Secrétaire du comité

- **M^{me} Caroline Forant**, adjointe à la présidence et à la direction générale de l'Ordre

Activités

En 2017-2018, le comité a tenu deux réunions.

Le comité de la formation a formulé une demande visant à actualiser le programme *Techniques de physiothérapie*.

Principaux dossiers à l'ordre du jour des réunions du comité :

- Des travaux ont été menés avec le Cégep Marie-Victorin afin de développer trois cours offerts aux T.R.P. par le biais de modules de formation. Les trois cours ont été finalisés et seront offerts pour une première fois à l'automne 2018.
- Le volet 3 des travaux portant sur l'étude de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (Règlement 94m) est presque terminé.
- Les démarches menant au changement du titre professionnel des T.R.P. sont complétées et l'Office des professions devrait y donner suite prochainement.
- Des travaux ont été entrepris de concert avec tous les responsables des programmes universitaires en physiothérapie pour analyser la pertinence d'une formation avancée de troisième cycle en physiothérapie.
- Présentation des grandes lignes du nouveau *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (2017)*.

Renseignements généraux



MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

À la fin de l'année financière, **8 016** membres étaient inscrits au Tableau, dont **5 417** physiothérapeutes et **2 599** thérapeutes en réadaptation physique.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

NUMÉRO DE LA RÉGION	RÉGION	NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	NOMBRE DE PHT	NOMBRE DE T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	202	115	87
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	367	181	186
03	Capitale-Nationale	876	683	193
04	Mauricie	282	166	116
05	Estrie	415	254	161
06	Montréal	2 123	1 607	516
07	Outaouais	263	228	35
08	Abitibi-Témiscamingue	124	62	62
09	Côte-Nord	74	38	36
10	Nord-du-Québec	29	10	19
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	96	52	44
12	Chaudière-Appalaches	389	233	156
13	Laval	371	238	133
14	Lanaudière	393	216	177

NUMÉRO DE LA RÉGION	RÉGION	NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	NOMBRE DE PHT	NOMBRE DE T.R.P.
15	Laurentides	485	302	183
16	Montérégie	1 254	846	408
17	Centre du Québec	180	100	80
99	Hors Québec	93	86	7

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE SELON LE SEXE

Hommes : 1 554 (1 264 pht, 290 T.R.P.)

Femmes : 6 462 (4 153 pht, 2 309 T.R.P.)

NOUVEAUX PERMIS DÉLIVRÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Physiothérapeute : 289

Thérapeute en réadaptation physique : 214

Total : 503

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE DÉTENANT

Un permis temporaire : 40

Un permis restrictif : aucun

Un permis restrictif temporaire : 3

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Pendant cette période, 45 autorisations ont été accordées et 1 a été renouvelée.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles : 6

Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles : 0

RADIATIONS DU TABLEAU, PAR MOTIF

Non-paiement de la cotisation : 239

Retrait volontaire : 256

Radiation pour non-respect des exigences de l'Office québécois de la langue française : 4

Décès : 4

Radiation provisoire : 0

Radiation disciplinaire : 3

SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS

Aucun permis n'a été suspendu ou révoqué.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE
Membre régulier physiothérapeute	5 309	532,50 \$
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2 577	513,50 \$
Membre retraité physiothérapeute	60	66,50 \$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	17	47,50 \$
Membre physiothérapeute hors Québec	48	266,25 \$
Membre thérapeute en réadaptation physique hors Québec	5	256,75 \$

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE AYANT PRODUIT UNE DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ

MEMBRES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NOMBRE
En nom collectif à responsabilité limitée	6
Par actions	470

ASSURANCES DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ACTIVITÉ RELATIVE À L'OBLIGATION DE GARANTIE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
			PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membre régulier — physiothérapeute	5 309	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Physiothérapeute hors Québec	48	Exemption ¹	0 \$	0 \$
Physiothérapeute retraité	60	Exemption ¹	0 \$	0 \$
TOTAL PHT	5 417			
Membre régulier — thérapeute en réadaptation physique	2 577	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
T.R.P. hors Québec	5	Exemption ¹	0 \$	0 \$
T.R.P. retraité	17	Exemption ¹	0 \$	0 \$
TOTAL T.R.P.	2 599			
TOTAL	8 016			

¹ Demande d'exemption prévue au Règlement de l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

PERSONNEL DE L'OPPQ

PRÉSIDENTE

- **M. Denis Pelletier**, pht, M. Sc., président

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

- **M^e Claude Laurent**, notaire, F. Adm. A., directeur général et secrétaire
- **M^{me} Sophie Dumont**, adjointe au secrétariat général
- **M^{me} Caroline Forant**, adjointe à la présidence et à la direction générale

ADMISSION

- **M. Uriel Pierre**, pht, M. Sc., secrétaire adjoint à l'admission
- **M^{me} Julie Desrosiers**, adjointe à l'admission

SERVICES JURIDIQUES

- **M^e Marie-France Salvas**, avocate, directrice des services juridiques et secrétaire du conseil de discipline
- **M^e Daphné Thériault De Carufel**, avocate et secrétaire adjointe du conseil de discipline (à compter du 6 novembre 2017)
- **M^{me} Julie Dubuc**, adjointe aux services juridiques

BUREAU DU SYNDIC

- **M^{me} Louise Gauthier**, pht, LL. M., syndique
- **M^{me} Claire Bédard**, T.R.P., syndique adjointe (jusqu'au 7 septembre 2017)
- **M. Jean-Philippe Boivin**, pht, syndic adjoint
- **M^{me} Diane Breton**, pht, syndique adjointe
- **M^{me} Judith Brillant**, T.R.P., B. Sc., LL. M., syndique adjointe
- **M. Régis Paillé**, T.R.P., syndic adjoint
- **M. Jean-François St-Amand**, pht, syndic adjoint (jusqu'au 2 novembre 2017)
- **M^{me} Lise Tremblay**, adjointe, B. Sc.

DÉVELOPPEMENT ET QUALITÉ DE L'EXERCICE

- **M^{me} Manon Dufresne**, pht, M. Sc. A., M. Sc., directrice de l'inspection professionnelle (jusqu'au 2 juin 2017)
- **M^{me} Sandy Sadler**, pht, M.G.P., PMP, directrice du développement et de la qualité de l'exercice
- **M^{me} Geneviève Angers**, T.R.P., B.A., inspectrice et chargée de projets à l'inspection professionnelle
- **M^{me} Yolanda Baggio**, pht, inspectrice
- **M^{me} Mélanie Benoit**, T.R.P., inspectrice et chargée de projets
- **M^{me} Sylvie Bérard**, adjointe à la direction du développement et du soutien professionnels
- **M^{me} Rosane Bigras**, adjointe à la direction du développement et du soutien professionnels
- **M^{me} Justine Couturier-Des Rochers**, T.R.P., inspectrice et chargée de dossiers

- **M^{me} Karine Éthier**, adjointe à la direction du développement et du soutien professionnels
- **M^{me} Marie-Josée Gagnon**, pht, inspectrice
- **M^{me} Marjolaine Lajoie**, pht, chargée de projets
- **M^{me} Isabelle Lapierre**, pht, inspectrice (à compter du 26 février 2018)
- **M. Yann Lapointe**, T.R.P., inspecteur et agent de recherche responsable de l'exercice illégal (jusqu'au 16 novembre 2017)
- **M^{me} Annie Mayer**, pht, chargée de projets (jusqu'au 29 novembre 2017)
- **M. Stéphane Ouellet**, pht, inspecteur (jusqu'au 22 novembre 2017)
- **M. Bruno Trudel**, pht, chargé de projets (à compter du 26 février 2018)

COMMUNICATIONS

- **M^{me} Julie Degrandpré**, directrice des communications (jusqu'au 26 janvier 2018)
- **M^{me} Sandra Chabannel**, B.A., conseillère en communication
- **M^{me} Marine Pannier**, M.A., conseillère en communication

SERVICES ADMINISTRATIFS

- **M^{me} Dominique Serre**, B.A.A., directrice des services administratifs
- **M^{me} Helene Brosseau**, réceptionniste-secrétaire
- **M^{me} Lyne L'Archevêque**, adjointe administrative

États financiers

31 MARS 2018



62 **Rapport de l'auditeur indépendant**

États financiers

63 RÉSULTATS

64 BILAN

65 ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

66 FLUX DE TRÉSORERIE

67 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

72 **Renseignements complémentaires**

73 **Annexe requise en vertu du règlement
sur le rapport annuel d'un ordre professionnel**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'**ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC** au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Mazars, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 8 juin 2018

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE					2018 TOTAL	2017 TOTAL
	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DE RECHERCHE	FONDS SPÉCIAL	FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION		
PRODUITS							
Cotisations professionnelles	3 942 461 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 942 461 \$	3 805 217 \$
Contributions des membres	–	120 720	–	–	–	120 720	122 375
Revenu d'inscriptions	99 546	–	–	–	–	99 546	94 631
Formation continue	669 532	–	–	–	–	669 532	457 886
Attestation de manipulations	16 025	–	–	–	–	16 025	20 200
Amendes	259 069	–	–	–	–	259 069	116 227
Exercice en société	29 825	–	–	–	–	29 825	33 225
Étude de dossiers	49 429	–	–	–	–	49 429	37 994
Congrès et symposiums	265 848	–	–	–	–	265 848	336 287
Intérêts	37 608	–	–	1 674	174	39 456	37 038
Publicité	57 534	–	–	–	–	57 534	46 129
Administration	28 491	–	–	–	–	28 491	31 864
Location	40 295	–	–	–	–	40 295	39 067
Ristournes	73 529	–	–	14 137	–	87 666	138 408
	5 569 192	120 720	–	15 811	174	5 705 897	5 316 548
CHARGES							
Comité exécutif et conseil d'administration	69 460	–	–	–	–	69 460	79 116
Administration générale	2 072 249	–	–	–	–	2 072 249	1 750 037
Bureau de la présidence	194 146	–	–	–	–	194 146	189 703
Développement professionnel	855 055	–	–	–	–	855 055	698 091
Congrès et symposiums	203 196	–	–	–	–	203 196	229 159
Inspection professionnelle	438 985	–	–	–	–	438 985	537 015
Secrétariat général	491 076	–	–	–	–	491 076	474 308
Bureau du syndic	756 902	–	–	–	–	756 902	689 119
Communications	316 796	–	–	–	–	316 796	359 770
Fonds de recherche	–	121 641	–	–	–	121 641	120 975
Conseil de discipline	49 922	–	–	–	–	49 922	50 831
	5 447 787	121 641	–	–	–	5 569 428	5 178 124
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	121 405 \$	(921) \$	– \$	15 811 \$	174 \$	136 469 \$	138 424 \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2018

	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DE RECHERCHE	FONDS SPÉCIAL	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION	2018 TOTAL	2017 TOTAL
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	302 249 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	302 249 \$	110 870 \$
Placements temporaires (note 3)	3 455 999	–	–	–	–	3 455 999	3 586 840
Débiteurs (note 4)	265 445	–	–	–	–	265 445	142 945
Ristournes à recevoir	23 985	–	–	14 137	–	38 122	87 626
Dépôts – La Capitale assurances générales inc.	–	–	–	–	17 416	17 416	15 569
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	250 000	–	–	–	–	250 000	250 000
Frais payés d'avance	125 884	–	–	–	–	125 884	135 862
À recevoir du (dû au) fonds d'administration	(746 239)	119 294	626 945	–	–	–	–
À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes	–	–	–	(14 137)	14 137	–	–
	3 677 323	119 294	626 945	–	31 553	4 455 115	4 329 712
DÉPÔTS – LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	–	–	–	150 000	–	150 000	150 000
PLACEMENTS (note 5)	750 000	–	–	–	–	750 000	750 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	384 640	–	–	–	–	384 640	76 798
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	105 947	–	–	–	–	105 947	265 439
	4 917 910 \$	119 294 \$	626 945 \$	150 000 \$	31 553 \$	5 845 702 \$	5 571 949 \$
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Créditeurs (note 8)	745 538	30 000	–	–	–	775 538	803 471
Dû à l'Office des professions du Québec	150 309	–	–	–	–	150 309	142 506
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur	245 904	–	–	–	–	245 904	203 672
Cotisations et autres produits perçus d'avance	3 068 320	83 505	–	–	–	3 151 825	3 063 091
	4 210 071	113 505	–	–	–	4 323 576	4 212 740
AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL	32 851	–	–	–	–	32 851	6 403
	4 242 922	113 505	–	–	–	4 356 427	4 219 143
ACTIF NET							
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	490 587	–	–	–	–	490 587	342 237
AFFECTATIONS EXTERNES	155 169	–	–	–	31 553	186 722	197 682
AFFECTATIONS INTERNES	–	35 021	–	–	–	35 021	35 942
	–	–	626 945	150 000	–	776 945	776 945
	645 756	35 021	626 945	150 000	31 553	1 489 275	1 352 806
	4 888 678 \$	148 526 \$	626 945 \$	150 000 \$	31 553 \$	5 845 702 \$	5 571 949 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	FONDS D'ADMINISTRATION		FONDS DE RECHERCHE	FONDS SPÉCIAL	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		2018 TOTAL	2017 TOTAL
	INVESTI EN IMMOBILISATION	NON GREVÉ D'AFFECTATION			FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION		
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	342 237 \$	107 255 \$	35 942 \$	626 945 \$	150 000 \$	90 427 \$	1 352 806 \$	1 214 382 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(256 325)	377 730	(921)	-	15 811	174	136 469	138 424
Investissement en immobilisations	404 675	(404 675)	-	-	-	-	-	-
Virements interfonds et affectation interne (note 11)	-	74 859	-	-	(15 811)	(59 048)	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN	490 587 \$	155 169 \$	35 021 \$	626 945 \$	150 000 \$	31 553 \$	1 489 275 \$	1 352 806 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	136 469 \$	138 424 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	33 109	36 944
Amortissement de l'avantage incitatif au bail	(7 490)	(7 014)
Amortissement des actifs incorporels	223 216	108 190
	385 304	276 544
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	47 818	261 172
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	433 122	537 716
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(349 555)	(23 696)
Acquisition d'actifs incorporels	(84 907)	(103 837)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	8 604	-
Perte sur radiation d'actifs incorporels	21 183	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(404 675)	(127 533)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation de l'avantage incitatif au bail	33 938 ⁽¹⁾	-
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	62 385	410 183
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 713 279	3 303 096
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 775 664 \$ ⁽²⁾	3 713 279 \$

(1) Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'avantage incitatif relatif au bail pour une valeur comptable de 33 938 \$.

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements temporaires et la portion à court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2018

1 Identification et secteur d'activité

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

FONDS D'ADMINISTRATION

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

FONDS DE RECHERCHE

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

FONDS SPÉCIAL

Le fonds spécial a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2019. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle » laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019. Aux fins de garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts faits par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurances. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opération d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

FONDS DE PRÉVENTION

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

CONSTATATION DES PRODUITS

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation de ses apports.

Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Cotisations professionnelles

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2018 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Amendes

Les amendes sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Revenus de placement et ristournes

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des ristournes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires des dépôts à La Capitale assurances générales inc. et des placements à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif financier ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition et la portion court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	PÉRIODES
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail (13 ans)

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 13 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements, la détermination de la provision pour créances douteuses ainsi que l'amortissement de l'avantage incitatif relatif au bail.

VENTILATION DES FRAIS INDIRECTS

Les frais indirects directement liées à une activité sont attribuées à cette activité en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata du nombre d'employés dans chacune des activités.

3 Placements temporaires

	2018	2017
Certificat de placement garanti portant intérêt au taux annuel de 1,05 %, sans échéance (0,85 % en 2017)	3 455 999 \$	3 586 840 \$

4 Débiteurs

	2018	2017
Amendes disciplinaires à recevoir	225 114 \$	120 760 \$
Provision pour mauvaises créances	–	(9 853)
	225 114	110 907
Subvention à recevoir	–	10 000
Autres sommes à recevoir	40 331	22 038
	265 445 \$	142 945 \$

5 Placements

	2018	2017
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,15 % et 2,25 %, échéant entre juin 2018 et juin 2021 (1,70 % et 2,25 % en 2017)	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	250 000	250 000
	750 000 \$	750 000 \$

6 Immobilisations corporelles

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2018	2017
			VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	402 013 \$	116 189 \$	285 824 \$	33 462 \$
Matériel informatique	112 071	56 449	55 622	43 336
Améliorations locatives	43 673	479	43 194	–
	557 757 \$	173 117 \$	384 640 \$	76 798 \$

7 Actifs incorporels

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2018	2017
			VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Site Web	100 754 \$	7 218 \$	93 536 \$	35 865 \$
Logiciels	669 879	657 468	12 411	229 574
	770 633 \$	664 686 \$	105 947 \$	265 439 \$

8 Crédateurs

	2018	2017
Comptes fournisseurs et frais courus	165 677 \$	193 035 \$
Salaires et vacances à payer	235 011	229 618
Taxes de vente	372 055	378 152
Sommes à remettre à l'État	2 795	2 666
	775 538 \$	803 471 \$

9 Instruments financiers

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

10 Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 3 056 174 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019	259 266 \$
2020	310 563
2021	311 615
2022	322 138
2023 et suivantes	1 852 592
	3 056 174 \$

11 Virements interfonds et affectation interne

Au cours de l'exercice, un montant de 15 811 \$ (75 380 \$ en 2017) au titre des revenus de placement et des ristournes a été transféré du fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention et un montant de 74 859 \$ (16 770 \$ en 2017) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration.

12 Rémunération versée

	2018
DIRECTEUR GÉNÉRAL	
Salaire	155 872 \$
REER	9 066
Assurance collective	4 704
Charges sociales	3 353
	172 995
PRÉSIDENT DE L'ORDRE	
Salaire	138 453
REER	8 160
Logement	12 516
Assurance collective	1 725
Charges sociales	3 353
	164 207
ADMINISTRATEURS ÉLUS ET NOMMÉS	
Jetons	34 365
	371 567 \$

13 Ventilation des frais indirects

Les montants des frais indirects ont été ventilés comme suit:

	2018	
Admission	89 277 \$	7 %
Inspection professionnelle	212 033	17
Exercice de la profession	170 184	14
Formation continue	143 680	12
Bureau du syndic	251 091	20
Conseil de discipline	69 748	6
Infractions des non-membres	18 134	2
Conseil, comité et assemblée	27 899	2
Communications	83 697	7
Autres	161 814	13
	1 227 557 \$	100 %

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	2 677 433 \$	2 524 793 \$
Honoraires professionnels	542 933	497 930
Loyer	466 301	469 186
Formateurs	283 274	236 765
Frais informatique	239 404	158 012
Amortissement des actifs incorporels	223 216	108 189
Frais de congrès	203 196	229 159
Intérêts et frais bancaires	109 586	106 396
Frais de déplacement et de séjour	107 914	131 281
Alliance canadienne	102 287	95 088
Jetons de présence	90 340	84 845
Amortissement des immobilisations corporelles	62 895	36 944
Location d'équipements et de salles	42 293	35 326
Frais de poste	38 357	46 190
Conseil interprofessionnel du Québec	31 856	33 414
Publicité et promotion	31 459	84 420
Frais de déménagement	29 233	–
Publications	27 888	25 718
Photocopies	26 051	27 058
Fournitures de bureau	21 561	17 346
Frais de télécommunications	19 374	29 009
CNESST et normes du travail	17 399	15 346
Formation du personnel	15 845	23 286
Imprimerie	14 227	449
Entretien et réparations	9 499	9 599
Autres charges	9 280	10 214
Assurances	5 764	5 591
Rapport annuel	4 054	6 146
Bourses et distinctions honorifiques	2 471	1 701
Dons et commandites	2 250	4 160
Mauvaises créances (recouvrées)	[9 853]	3 588
	5 447 787 \$	5 057 149 \$

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL (non auditée)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

PRODUITS

Cotisation annuelle	
Cotisations des membres	3 972 462 \$
Statut étudiant	720
	3 973 182
Cotisations fonds recherche	120 720
Activités relatives à l'exercice en société	29 825
Admission	120 939
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	22 187
Activités relatives à la formation continue	956 385
Activités relatives à la discipline	151 569
Infractions commises par des non-membres	107 500
Activités relatives aux services aux membres	65 479
Vente ou la location de biens et de services	94 502
Intérêts et revenus de placements	39 456
Autres produits	24 155
	5 705 897 \$

CHARGES

Activités admission	
Frais directs	383 128 \$
Frais indirects	89 277
	472 405
Activités du comité de la formation	
Frais directs	277
Activités relatives à l'inspection professionnelle	
Frais directs	416 482
Frais indirects	212 033
	628 515
Normes et soutien à l'exercice de la profession	
Frais directs	391 508
Frais indirects	170 184
	561 692

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

CHARGES

Activités relatives à la formation continue	
Frais directs	696 998
Frais indirects	143 680
	840 678
Activités relatives du Bureau du syndic	
Frais directs	777 350
Frais indirects	251 091
	1 028 441
Activités du comité de révision (syndic)	
Frais directs	1 382
Conseil de discipline	
Frais directs	146 723
Frais indirects	69 748
	216 471
Infractions commises par des non-membres	
Frais directs	171 783
Frais indirects	18 134
	189 917
Conseil d'administration, du comité exécutif et AGA	
Frais directs	280 615
Frais indirects	27 899
	308 514
Communications	
Frais directs	292 356
Frais indirects	83 697
	376 053
Services aux membres	
Frais directs	124 110
Contribution au conseil interprofessionnel du Québec	
Conseil interprofessionnel	31 856
Autres charges	
Frais directs	627 306
Frais indirects	161 814
	789 120
	5 569 428 \$



© ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

ÉDITION

Direction des communications

AUTEURS

Personnel de l'Ordre

COORDINATION DE LA PRODUCTION

Marie-Claude Clermont, conseillère en communication interne

RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES

Hélène Morin

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

IMPRESSION

Deschamps Impression

Dépôt légal — 3^e trimestre 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du Canada

ISSN 1708-2110 (imprimé)

ISSN 1708-2129 (en ligne)



7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700, Anjou (Québec) H1M 3N8



514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001



514 351-2658



physio@oppq.qc.ca



oppq.qc.ca



[ordre.physiotherapie.quebec](https://www.facebook.com/ordre.physiotherapie.quebec)



[oppqformation](https://www.facebook.com/oppqformation)



[oppqpresident](https://www.facebook.com/oppqpresident)



[@OPPQPresident](https://twitter.com/OPPQPresident)



Sous Denis Pelletier